

Rapport d'activité 2020



L'Enfant Bleu
enfance maltraitée

L'Enfant Bleu - Enfance Maltraitée
Association d'intérêt général à caractère social
18 rue Hoche, 92130 Issy-les-Moulineaux
renseignements@enfantbleu.org
01 56 56 62 62



SOMMAIRE

INTRODUCTION

Édito d'Isabelle Debré, Présidente	4
L'année 2020 en chiffres	6
L'équipe du siège	7

LES TEMPS FORTS	8
-----------------	---

PRINCIPALES ACTIONS ET RENCONTRES	12
-----------------------------------	----

NOS MISSIONS	23
--------------	----

Écoute téléphonique	24
Accompagnement thérapeutique individuel	26
Thérapie par les groupes de parole	34
Accompagnement juridique	36
Constitutions partie civile	38
Prévention dans les établissements scolaires	40
Communication et sensibilisation	42

ÉTATS FINANCIERS

Rapport financier	44
Extrait du rapport du Commissaire aux comptes	45

NOS SOUTIENS

Nouveau : Club Entreprise	46
Nos partenaires	47
Remerciements	48

ÉDITO D'ISABELLE DEBRÉ, **PRÉSIDENTE**



Agir avant qu'il ne soit trop tard...

L'année 2020 s'est révélée comme une année de bouleversements qui nous a tous contraints à nous adapter à une situation totalement inédite.

Les confinements, complets ou partiels, ont notamment **multiplié les risques de maltraitements des enfants** au sein des familles. Notre équipe d'écouteurs bénévoles ainsi que nos professionnels ont su s'organiser de manière remarquable pour **répondre à cette urgence**.

Par rapport à l'année précédente, le nombre d'appels reçus à l'association en 2020, a été multiplié par 3. De surcroît, nous avons épaulé le 119 en traitant certains appels qui lui étaient destinés. Grâce à la mobilisation exemplaire de toutes nos ressources, nous avons pu répondre à cette vague de demandes.

Le confinement à domicile a créé des situations spécifiques de maltraitements et rendu plus difficile la possibilité de les signaler. C'est pourquoi, en collaboration avec les équipes de Havas Sport & Entertainment France, **nous avons mis en place, via le jeu en ligne phénomène Fortnite, un dispositif totalement nouveau en France permettant aux jeunes de se signaler discrètement.**

Cet outil testé de la mi-avril à mi-mai s'est révélé très efficace puisque, **en 1 mois, 1 200 jeunes ont ajouté le personnage « EnfantBleu »** et 30% d'entre eux ont ainsi pu se confier sur des problèmes personnels. Devant le succès rencontré, cette expérience pilote vient d'aboutir à la **création par l'association d'un groupe de travail** dans lequel seront représentés les éditeurs de jeux vidéo, les instances judiciaires et juridiques ainsi que le **Secrétariat d'Etat à la Protection de l'Enfance**. L'objectif est d'intégrer les jeux vidéo dans l'éventail des moyens permettant aux enfants et adolescents d'alerter en cas de violences.

Depuis le début des années 2000, un certain nombre de nouvelles **lois ou règlements ont permis de vraies avancées dans la lutte contre la maltraitance faite aux enfants.**

Pour autant, quand 86% des victimes ayant été maltraitées déclarent ne pas avoir été aidées, nous savons qu'il convient de travailler en profondeur pour faire évoluer les mentalités dans le domaine du signalement.

Signaler un enfant en danger est pourtant l'affaire de tous : la famille en premier lieu, bien entendu, mais également les proches, les voisins, les professionnels dont le métier les met directement en contact avec des mineurs. **Si chacun se sentait concerné, des milliers d'enfants en danger seraient protégés.**

Au cours de l'année 2020, nous nous sommes portés **partie civile** dans plusieurs procès d'assises qui ont démontré, au cours des débats, que **de nombreuses personnes ne pouvaient ignorer qu'un drame était en train de se nouer, sans pourtant que nul ne parle** ; omerta au sein de la famille, peur de se tromper, crainte des conséquences d'un signalement pour soi ou pour la famille...

Face à ces drames, l'association agit et propose des solutions : rendre obligatoires les séances de prévention dans tous les établissements scolaires et déclarer « **grande cause nationale** » la lutte contre les maltraitances faites aux enfants. L'une des actions de cette grande cause serait de mener une large campagne de communication afin d'informer les Français sur les moyens simples qui existent pour signaler une suspicion de maltraitance.

Aussi conviendrait-il de **travailler sur l'obligation pour les professions de santé de signaler** les soupçons de maltraitance qu'ils sont amenés à connaître et de développer l'utilisation des nouveaux outils de communication numériques comme intermédiaire entre les mineurs victimes et les institutions qui peuvent leur venir en aide.

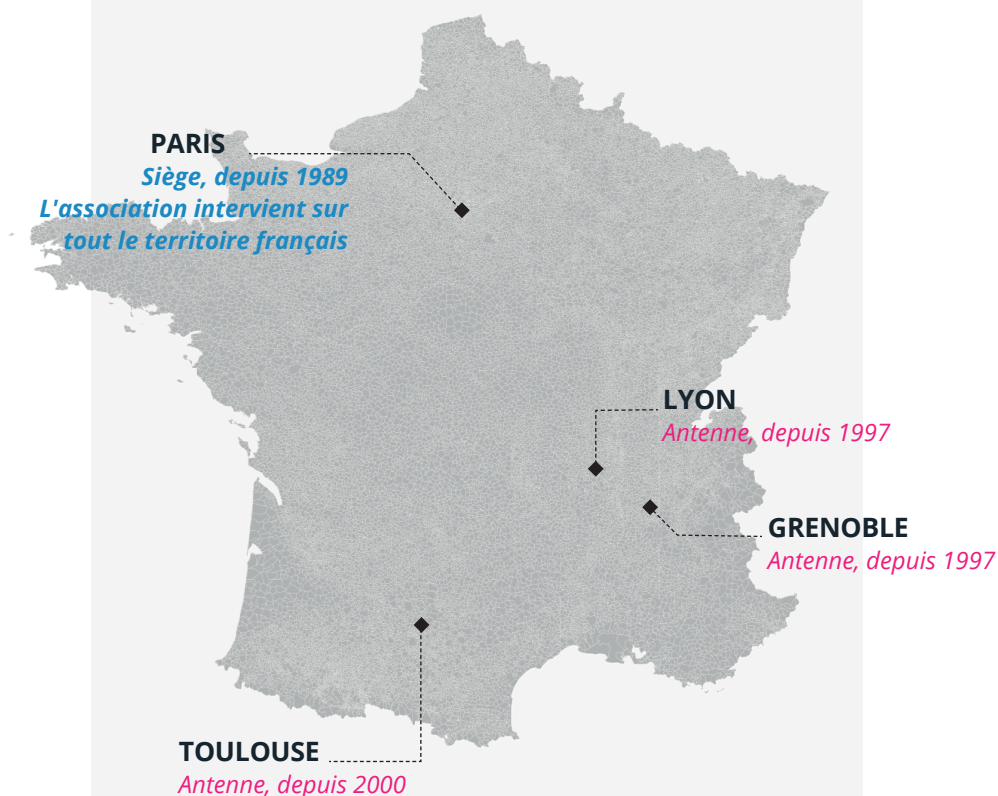
Les moyens existent, mettons-les en œuvre.

Chacun à notre niveau faisons la différence pour mieux protéger nos enfants !



ISABELLE DEBRÉ
Présidente de l'association

L'ANNÉE 2020 EN CHIFFRES



AU NATIONAL

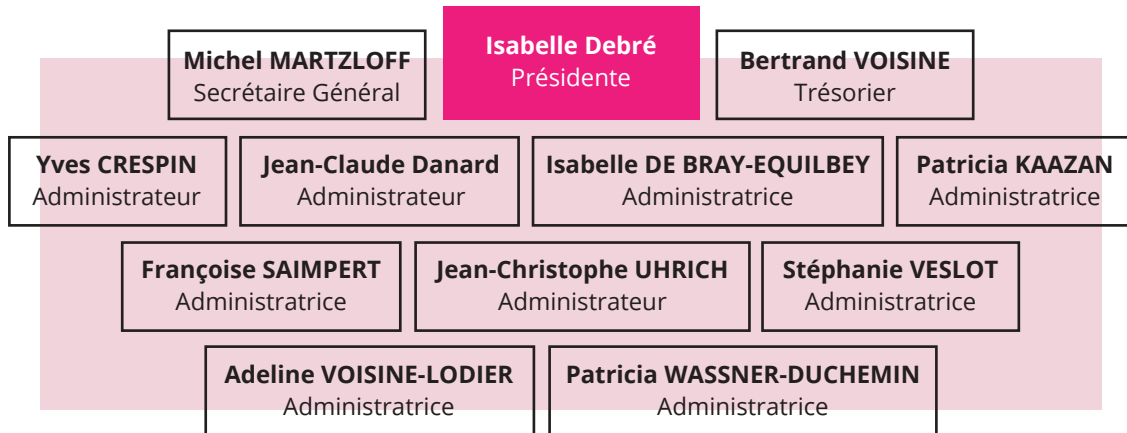
1116 dossiers ouverts
285 victimes suivies en thérapie individuelle
3639 séances de thérapie individuelle
2913 élèves sensibilisés lors de nos préventions

AU SIÈGE DE L'ASSOCIATION - PARIS

5943 appels reçus au standard, contre 3939 en 2019
840 dossiers ouverts, contre 639 en 2019
67 victimes suivies en thérapie individuelle
976 séances de thérapie individuelle
18 victimes suivies en groupe de parole
27 séances de groupe de parole
1948 élèves sensibilisés lors de nos préventions
8 constitutions de partie civile

L'ÉQUIPE DU SIÈGE

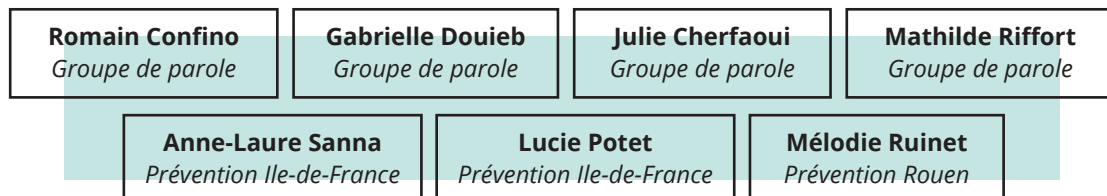
Le conseil d'administration



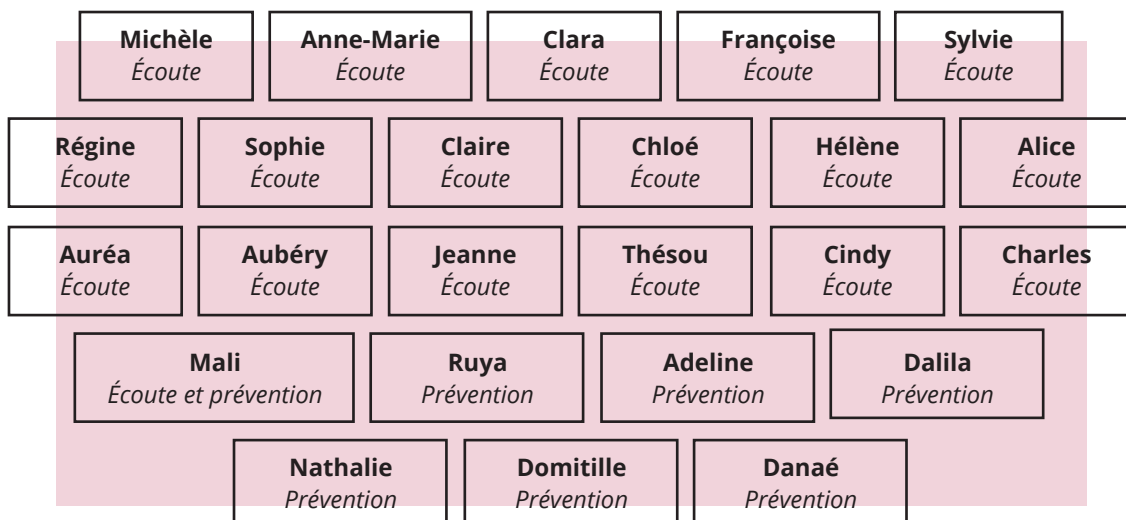
L'équipe de salariées



Les psychologues vacataires



Les bénévoles



LES TEMPS FORTS

1.

COVID-19 ET CONFINEMENT



En 2020, la **pandémie mondiale** du coronavirus a fortement impacté nos vies et plus particulièrement celles des enfants.

Pour protéger les citoyens, le Gouvernement français a mis en place, **de mars à mai 2020, un confinement total**, empêchant ainsi les enfants de sortir de leur foyer.

Cette mesure de confinement, prise pour enrayer la propagation de l'épidémie a parallèlement **engendré une hausse des cas de maltraitances infantiles**. En effet, les violences physiques, psychologiques ou sexuelles dont peut être victime un enfant sont à **80% le fait d'un membre de son entourage familial immédiat**.

L'Enfant Bleu a donc plus que jamais **incité les citoyens à la vigilance collective et à agir par un signalement systématique**, via une campagne de sensibilisation massive sur les réseaux sociaux et dans les médias.

L'objectif : **encourager l'entourage** (famille, amis, voisins) **de tout enfant victime de maltraitances à parler et à alerter pour le sauver, même en cas de simple doute**.

Car les enfants victimes ont souvent du mal à se confier, d'autant plus en situation de confinement au sein de la cellule familiale. De même qu'il est **difficile pour son entourage proche confiné au sein du même domicile de pouvoir signaler**.

Soucieuse de la prise en charge des victimes, **l'équipe de l'association s'est réorganisée et agrandie pour poursuivre sa mission d'accompagnement** : maintien des séances thérapeutiques à distance, réunions pluridisciplinaires en visioconférence, etc.



L'association est également **venu en renfort du 119**, numéro national de l'enfance en danger, en **prenant en charge une partie de ses appels**.

425 appels pris en charge en 1 mois



16 écoutants
référents mobilisés
pour les victimes



1 standardiste
intérimaire pour renforcer
le secrétariat



1 juriste
supplémentaire
en CDD



Renfort de
psychologues
vacataires



Mise à disposition par
notre mécène EverLink de
matériel téléphonique

Campagne créée
généreusement
par l'agence
Rosbeef, pour
mettre en image
l'appel lancé
par l'association
lors du 1^{er}
confinement.



Pour mettre en place tous ces outils et ainsi répondre à la situation de détresse rencontrée par les enfants confinés avec leurs agresseurs, L'Enfant Bleu avait lancé un **fonds de soutien exceptionnel**, avec deux objectifs :

- **maintenir le service essentiel à la protection des mineurs pendant le confinement ;**
- **préparer leur accompagnement et leur reconstruction après cette crise sanitaire.**

Il était en effet primordial de pouvoir **poursuivre l'accompagnement des personnes prises en charge lors du confinement**, une fois celui-ci terminé, mais également de pouvoir rapidement et efficacement répondre aux **nombreuses demandes d'aide à la sortie du confinement lorsque les enfants pourraient enfin se confier aux adultes protecteurs** (enseignants, animateurs, amis, famille, etc.).

Enfin, l'association souhaitait **relancer au plus vite, toutes les séances de prévention menées par nos psychologues au sein des écoles**, afin de donner toutes les clés aux enfants pour libérer leur parole.





Pendant la période de confinement, un dispositif inédit a été mis en place par L'Enfant Bleu pour permettre aux jeunes, victimes de maltraitements au sein de leur foyer, de **lancer un appel à l'aide via le célèbre jeu en ligne Fortnite, sans se faire repérer par leurs agresseurs.**

Lorsqu'ils ajoutaient en ami le personnage "EnfantBleu", ils entraient directement en contact avec l'association et pouvaient ainsi donner l'alerte.

Ce personnage est resté disponible **7j/7 et 24h/24** pendant un mois : des bénévoles se sont relayés pour faire vivre le dispositif **jusqu'à la fin du confinement.**

Pour faire connaître le personnage auprès des plus jeunes, mais pas de leurs agresseurs, une campagne d'influence a été menée autour d'équipes e-sport renommées - telles que **PRISM et MCES** - mais également autour de jeunes influenceurs comme **Just Riadh et Vargass.**



En 1 mois, 1 200 enfants ont "ajouté" le personnage. 30% d'entre eux se sont confiés sur des problèmes personnels plus ou moins graves. Certains ont signalé être dans une situation d'extrême urgence.

« Les jeux vidéos sont souvent vus comme un fléau, aux origines de la violence. Nous sommes très heureux d'avoir pu démontrer, au contraire, que ces jeux pouvaient permettre de lutter efficacement contre une forme de violence : celle qui se tourne contre les plus jeunes. Ce que nous avons fait sur Fortnite, nous pouvons le faire avec tous les autres jeux. Il n'y aura plus d'impunité pour les auteurs de ces violences. Même derrière les portes et les volets fermés, les enfants victimes sauront à qui s'adresser. »

Stéphane Guerry,
Président de Havas Sports & Entertainment

Cette opération **Fortnite x L'Enfant Bleu** a permis de révéler le potentiel des **jeux vidéo à contribuer, de manière concrète et très directe, à libérer la parole des jeunes** s'agissant de faits pour lesquels il est toujours extrêmement difficile de se confier.



Il était donc naturel pour L'Enfant Bleu de **prolonger ces réflexions** en créant un **groupe de travail** rassemblant les instances **judiciaires et juridiques** ainsi que le Secrétaire d'Etat à la Protection de l'Enfance **Adrien Taquet**, le parrain de l'association **Mohamed Bouhafsi**, et plusieurs **éditeurs de jeux vidéo**, dans le but d'**intégrer les jeux vidéo dans l'éventail des moyens permettant aux enfants et adolescents d'alerter en cas de violences.**

La **première réunion** s'est d'ailleurs tenue dès **octobre 2020**. Ce travail de réflexion continuera l'année suivante et aussi longtemps que nécessaire jusqu'à **trouver des solutions concrètes.**



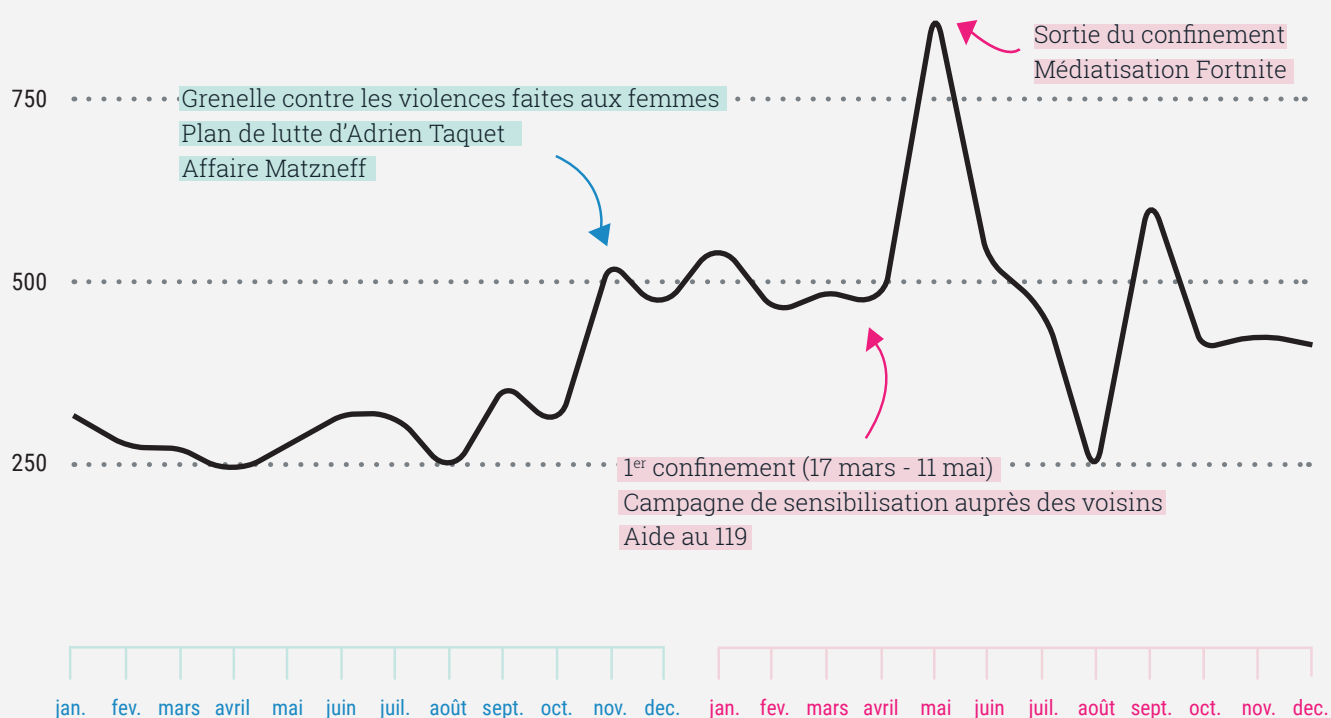
Dès la fin de l'année 2019, l'association a vu ses appels augmenter, notamment suite à la mise en lumière des violences intrafamiliales (grâce au plan de lutte du Gouvernement ainsi qu'au Grenelle contre les violences faites aux femmes) et à la médiatisation de l'affaire Matzneff.

Durant le 1^{er} confinement, L'Enfant Bleu n'a cessé de rappeler qu'au moindre doute, les témoins de violences devaient alerter. A ce même moment, l'association est également venue en renfort du 119, afin de faire face à la hausse des appels. L'association a ainsi dû s'adapter et agrandir son équipe.

Une hausse qui s'est accentuée à la fin de ce confinement puisque l'association a reçu 3 fois plus d'appels qu'à la même période l'année précédente. Les enfants étant de retour à l'école et de nouveau en lien avec leur entourage, ils ont enfin pu se confier à des adultes de confiance.

2019

2020



PRINCIPALES ACTIONS ET RENCONTRES

de l'année 2020

RETOUR SUR UNE ANNÉE PARTICULIÈRE...

L'année 2020, vous le savez, a été ponctuée de **périodes difficiles pour les enfants victimes**. Les mesures de confinement prises pour enrayer la propagation du coronavirus ont malheureusement engendré une **hausse des maltraitances infantiles, puisque 80% de ces violences sont le fait d'un membre de l'entourage familial** immédiat.

Durant le premier confinement, L'Enfant Bleu n'a cessé de rappeler qu'**au moindre doute, les témoins de violences devaient alerter**. A ce même moment, **l'association est également venue en renfort du 119**, numéro national de l'enfance en danger, afin de faire face à la **hausse de ses appels**. L'association a ainsi dû s'adapter et agrandir sa cellule d'écoute et son équipe de professionnels.

Une hausse qui s'est accentuée à la fin de ce confinement puisque l'association a reçu **3 fois plus d'appels qu'à la même période l'année précédente**, les enfants étant de retour à l'école et de nouveau en lien avec leur entourage.

Cette crise n'est évidemment pas terminée, et **nous restons mobilisés et continuons notre combat contre toutes les formes de violences faites aux enfants**.





2 janvier

Sortie de l'ouvrage autobiographique **Le Consentement** de Vanessa Springora

L'auteur et éditrice y raconte **l'emprise, notamment sexuelle, qu'a exercée sur elle l'écrivain Gabriel Matzneff lorsqu'elle avait 14 ans.**

Ce récit relance le **débat sur la notion du consentement** d'un mineur à une relation sexuelle avec un majeur. Une question à laquelle la loi du 3 août 2018, relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes ne répond pas.

Position de l'association

Présomption de non-consentement du mineur : L'Enfant Bleu plaide pour une présomption de non-consentement de l'acte sexuel partant du principe qu'un mineur de moins de 15 ans ne peut être consentant.

Âge de consentement sexuel du mineur : l'association souhaite que la France reconnaisse que tout acte de pénétration sexuelle d'un mineur de moins de 15 ans est présumé être un viol quelles qu'en soient les circonstances, un mineur de moins de 15 ans ne disposant pas du discernement suffisant pour consentir librement.

L'association demande au secrétaire d'État, Adrien Taquet, ainsi qu'à la Ministre de la Justice, Nicole Belloubet, la constitution d'un groupe de travail ayant pour mission d'étudier et de proposer un nouveau texte qui définira une infraction criminelle spécifique pour les violences sexuelles perpétrées à l'encontre de mineurs.



30 janvier

Sortie du livre autobiographique **Un si long silence**, de Sarah Abitbol

« Vous étiez mon entraîneur. Je venais d'avoir quinze ans. Et vous m'avez violée. Il aura fallu trente ans pour que ma colère cachée se transforme enfin en cri public. Vous avez détruit ma vie, monsieur O., pendant que vous meniez tranquillement la vôtre. Aujourd'hui, je veux balayer ma honte, la faire changer de camp. Mais je veux aussi dénoncer le monde sportif qui vous a protégé, et vous protège encore à l'heure où j'écris ces lignes ».

Suite à la publication du livre, une **cinquantaine d'athlètes de haut niveau se sont mobilisés autour d'une lettre commune :**

« Si nous prenons la plume aujourd'hui, c'est que nous nous sentons responsables. Ce sont nos quêtes de médailles qui façonnent en partie les rêves de performance des plus jeunes et qui les conduisent à pousser la porte d'un club. Si, pour la majorité le sport a été une formidable école de vie avec des valeurs de partage, d'entraide, de soutien, de respect, pour d'autres, il y a surtout la souffrance et le silence ».

Ils accompagnent leur discours de propositions visant à protéger les jeunes sportifs, et à inciter à la libération de la parole.

14 janvier

Procès de Bernard Preynat

En 2019, le film **Grâce à Dieu**, de François Ozon, dénonçait les **agressions sexuelles** de l'ancien prêtre envers les **jeunes scouts de son diocèse**, affaire à l'origine du **scandale Barbarin**.

A la fin du procès, Bernard Preynat a été condamné à **cinq ans de prison** ferme.

Position de l'association

Une fois de plus, L'Enfant Bleu se questionne sur **le silence et l'inaction de l'Eglise** : sa hiérarchie l'ayant laissé au contact d'enfants avant et après 1991, **tout en ayant connaissance de ses actes.**





21 février

L'Enfant Bleu rencontre la Députée de Seine-et-Marne, en charge de la mission sur la PMI

Rendez-vous avec Michèle Peyron, Députée de Seine-et-Marne, dans le cadre d'une mission sur la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et à la demande du Premier Ministre, Monsieur Édouard Philippe.



21 février

Convention nationale de prévention des violences sexuelles dans le sport

Cette convention avait pour objectif de **mobiliser tous les acteurs du monde sportif contre les violences sexuelles** afin de mieux comprendre non seulement comment peuvent surgir de telles situations, mais aussi les conséquences psychologiques et physiques de tels actes. **Comprendre également dans quel contexte ces faits se produisent et comment les détecter puis les signaler.**

3 mars

Julie Andrieu rejoint notre équipe de parrains et marraines

"En entrant dans l'adolescence, j'ai vécu un engagement en faveur des droits de l'enfance par procuration. Ma mère, Nicole Courcel, s'était engagée bénévolement et anonymement auprès d'une toute jeune association : L'Enfant Bleu - Enfance Maltraitée. Très vite, elle partit à la rencontre des enfants dans toute la France, pour tenter d'engager le dialogue dans les familles. Je me souviens de ses colères, de ses larmes parfois, de son courage toujours, face à l'insoutenable palette de violences perpétrées sur des enfants. C'est évidemment en hommage à ce travail du cœur et du quotidien, celui de ma maman comme celui de dizaines de bénévoles au sein de L'Enfant Bleu, que j'ai accepté d'être l'une des marraines de l'association. Mobilisons-nous tous pour que les droits de l'enfant soient éternellement souverains."



17 mars

Confinement national - L'Enfant Bleu sensibilise les voisins

Dans un contexte qui favorise le passage à l'acte au sein du domicile, le secrétaire d'État, **Adrien Taquet a appelé les citoyens à la vigilance collective.**

L'Enfant Bleu a également **encourager l'entourage** de tout enfant victime à parler et à **alerter pour le sauver**, même en cas de simple doute. Pour cela, accompagné de ses parrains, et avec l'aide généreuse de l'agence **Rosbeef l'association a mené une grande campagne de sensibilisation.**

Soucieuse de la prise en charge des victimes, l'équipe de l'association a **poursuivi sa mission d'accompagnement** et s'est organisée : maintien des séances thérapeutiques à distance, réunions pluridisciplinaires en visioconférence... **L'association est également venue officiellement en renfort du 119, numéro national de l'enfance en danger.**



10 avril

Lancement d'un fonds de soutien

Dans le contexte du confinement et pour répondre à la **situation de détresse** rencontrée par les enfants confinés avec leurs agresseurs, L'Enfant Bleu lance un **fonds de soutien exceptionnel**.

L'objectif : maintenir le service essentiel à leur protection **durant le confinement** et préparer leur accompagnement et leur reconstruction **une fois la crise terminée**.

21 avril

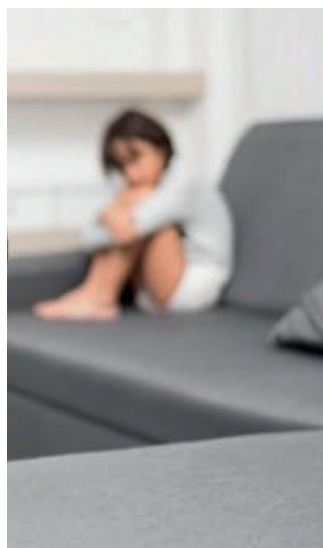
Création d'un personnage d'alerte sur le jeu Fortnite

Pendant cette même période de confinement, un dispositif inédit a été mis en place à l'initiative de L'Enfant Bleu et de l'agence **Havas Sport & Entertainment**, pour permettre aux jeunes, victimes de maltraitements au sein de leur foyer, de **lancer un appel à l'aide via le célèbre jeu en ligne Fortnite**.

Les joueurs ont **discrètement été informés** qu'en ajoutant en ami le personnage **EnfantBleu**, ils entraient en contact avec l'association et **pouvaient ainsi se confier à un bénévole**. Une communication a été menée auprès d'**influenceurs très suivis par les jeunes pour sensibiliser leurs communautés sur des plateformes peu consultées par les parents**.

En 1 mois, 1 200 enfants ont ajouté le personnage. 30% d'entre eux se sont confiés sur des problèmes personnels plus ou moins graves. Certains ont signalé être dans une situation d'extrême urgence.

Cette expérience pilote a abouti à la création par L'Enfant Bleu d'un **groupe de travail dans le but d'intégrer les jeux vidéo dans l'éventail des moyens permettant aux enfants et adolescents d'alerter** en cas de violences.



27 avril

L'Enfant Bleu signataire de la Tribune #NousToutes et Unicef France

Dans une tribune au Parisien, #NousToutes et Unicef France lance un cri d'alerte pour venir en aide aux enfants victimes de violences durant le confinement :

« Nous avons entre 0 et 15 ans. Nous sommes au moins 140 000 enfants exposés à la violence dans nos foyers. En 2016, 131 des nôtres ont été tués, 67 au sein de leur famille. Nous sommes officiellement 52 000 chaque année à subir des violences physiques et psychologiques, et bien plus nombreux qui n'en parlons pas. Plus de 165 000 à subir des viols ou tentatives de viol, souvent d'une personne de notre famille. Nous sommes des enfants, des adolescents, de tous les milieux sociaux, filles et garçons, victimes de la violence des adultes. Alors que nous avons peur dans notre foyer, les mesures qui nous protègent de l'épidémie de Covid-19 en cours dans le même temps nous y enferment et nous mettent davantage en danger. L'isolement actuel rend encore plus difficile à percevoir les signes des violences que nous vivons. Nos écoles sont fermées et la vigilance dont nous bénéficions n'est plus possible. Notre silence est un cri, entendez-le. »



05 mai

Mohamed Bouhafsi rejoint notre équipe de parrains et marraines

« Je suis fier de m'engager aux côtés de L'Enfant Bleu et de pouvoir apporter ma contribution à la lutte contre la maltraitance infantile. **Un soutien qui fait écho à mon histoire personnelle** et qui trouve une résonance particulière en cette période de confinement. Même si les souvenirs sont douloureux je devais parler, agir et m'engager. Je sais que le huis clos familial peut se transformer en un flot de coups et de pleurs. La crise sanitaire et son confinement ont augmenté les dangers auxquels sont exposés les plus jeunes. **Si mes écrits et mon histoire peuvent sauver une vie ou plusieurs, peuvent changer la mentalité d'un père, d'une mère, d'un proche ou d'une personne témoin de ces violences, alors je serais heureux.** Ce serait alors ma plus belle victoire. Et je suis prêt à m'engager pour jouer ce match décisif. »

09 mai

Lhody, jeune artiste engagé, anime un live au profit de l'association

De nombreux artistes, dont nos parrains et marraines, se sont mobilisés autour de Lhody, lors d'une soirée musicale pleine d'émotion sur Instagram.

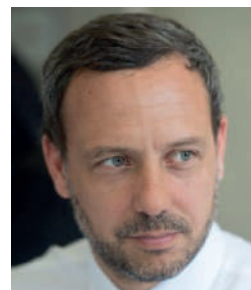
Cette soirée réussie n'a finalement été que la première d'une longue série, qui se perpétue encore aujourd'hui !



14 mai

Échange avec Adrien Taquet, Secrétaire d'État

La Présidente de l'association, Isabelle Debré et la Directrice nationale, Laura Morin, ont échangé avec le Secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance, lors d'un rendez-vous.



Ils y ont notamment abordé l'aide de l'association à la prise en charge des appels du 119, l'accompagnement psychologique et juridique des victimes et les actions de prévention dans les établissements scolaires.



Juin

Nombreuses interviews suite à la médiatisation de notre opération Fortnite

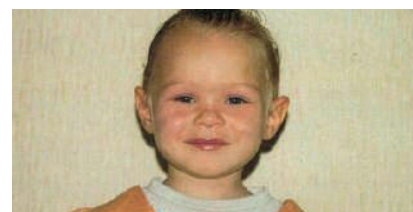
Notre dispositif, qui a permis d'aider plus de 300 enfants, s'est terminé à la fin du confinement pour des raisons de sécurité et d'un manque de moyens humains. Nous avons donc pu médiatiser notre personnage, et les médias l'ont largement relayé.

Parmi les médias : Brut, BFM, France Culture, France 5, Europe 1, RMC, Gentified, France TV, Huffingpost, Lareclame, Creapills, Carenews, 20 Minutes, Stratégies, Le Figaro, France Info, Gala, Au Féminin...

05 juin

Affaire de la petite Marina : l'État français condamné

La Cour européenne des Droits de l'Homme a estimé que les mesures prises par L'État français pour protéger Marina des maltraitances de ses parents n'ont pas été suffisantes. La fillette était décédée en août 2009 à Écommoy à l'âge de 8 ans, torturée par ses parents. Une décision rare et hautement symbolique.





05 juin

Rencontre de la déléguée interministérielle chargée des violences dans le sport

L'Enfant Bleu a rencontré **Fabienne Bourdais**, déléguée interministérielle chargée des violences dans le sport, au sujet de la création de la **cellule signal sport**, créée par le Ministère des Sports pour recenser toutes les affaires de violences dans le milieu sportif et déclencher les enquêtes administratives permettant l'éventuelle suspension du mis en cause. L'Enfant Bleu étant mobilisée pour la **prise en charge de ces victimes**.

FOCUS : PLAN DE LUTTE GOUVERNEMENTAL

08 juin

Participation au comité de pilotage du plan de lutte contre les violences faites aux enfants

L'Enfant Bleu a participé au comité de pilotage du plan **"2020-2022 Lutter contre les violences faites aux enfants"** organisé par Adrien Taquet, **Secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance**.

Le Secrétaire d'Etat a annoncé à l'occasion des 30 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant, les **mesures de ce plan de lutte mobilisant l'ensemble du gouvernement**.



Découvrez les cinq axes du plan :

1

**OUVREZ
LES YEUX,
PARLEZ-MOI**
*Sensibiliser,
former et
informer*

- Investir le temps périscolaire en s'appuyant sur les associations
- Renforcer la prévention des violences sexuelles à l'école
- Porter aux parents des messages de prévention avant même l'arrivée de l'enfant

2

**ÉCOUTEZ-MOI
ET AGISSEZ**
*Libérer
la parole,
favoriser
repérage et
signalements*

- Renforcer les moyens du 119 : + 20 % d'effectifs d'écouteurs au 119. Création d'un tchat en ligne. Partenariat avec France TV/campagne annuelle sur le 119
- Dans chaque région d'ici 2022, des équipes référentes en pédiatrie pour améliorer le repérage et la prise en charge des enfants victimes
- Augmenter le nombre d'Unités d'accueil et d'écoute pédiatriques spécialisées pour couvrir l'ensemble du territoire d'ici 2022
- Étendre les auditions filmées aux enfants exposés aux violences intrafamiliales de toute nature

3

**OÙ QUE J'AILLE,
PROTÉGEZ-MOI**
*Mieux protéger
les enfants
au quotidien*

- Lancement d'un audit du ministère de la Justice auprès de l'ensemble des administrations avant de définir un plan d'actions pour garantir la consultation systématique du FIJAIS concernant les personnes exerçant une activité en contact habituel avec les mineurs
- Inscrire automatiquement au FIJAIS les individus condamnés pour acquisition, détention ou consultation régulière d'images pédopornographiques

- Rendre obligatoires les outils de lutte contre la maltraitance dans chaque établissement accueillant des enfants et renforcer les contrôles par l'État et les départements

- Expertiser, avant inscription dans la loi, l'installation par défaut d'un contrôle parental pour lutter contre l'exposition des enfants à la pornographie

- Lancement d'un groupe de travail pour lutter contre les nouvelles formes de prostitution des mineurs et d'une étude scientifique pour mieux en connaître les mécanismes

4

**AIDEZ-MOI
À EN SORTIR**
*Mieux
accompagner
les enfants
victimes*

- Évaluation systématique du traumatisme psychologique et physique de chaque enfant victime pour lui prescrire le parcours de soins adapté
- D'ici 2021, créer 5 nouveaux centres régionaux (+50 %) spécialisés dans la prise en charge du psycho-traumatisme pour mailler le territoire
- Installer des comités locaux d'aide aux victimes à destination des mineurs présidés par les préfets et les procureurs dans chaque département en 2020

5

**FAITES QUE
ÇA N'ARRIVE
PAS**
*Prévenir
le passage
à l'acte
et éviter
la récurrence*

- Expérimenter un numéro unique d'écoute et d'orientation à destination des personnes attirées sexuellement par les enfants



09 juillet

Réunion des associations d'accompagnement des victimes au GIPED (Groupement d'Intérêt Public Enfance en Danger)

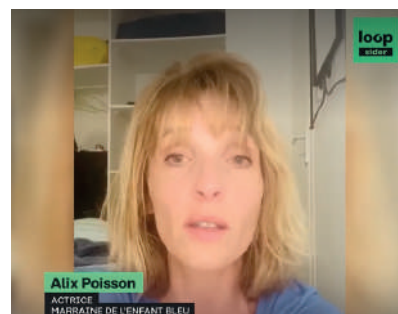
L'occasion de revenir sur l'aide apportée par les associations pour la prise en charge des appels du 119, numéro national de l'enfance en danger.

Ces principales associations d'aide aux victimes se réunissent régulièrement depuis, au GIPED.

24 août

L'association signataire de la Tribune #StopImpunité : NON à la vente de poupées sexuelles à l'effigie d'enfants sur Amazon !

De **nombreuses personnalités** (Andréa Bescond, Lyes Louffok, Éric Métayer, Alix Poisson, Arnaud Gallais, Bruno Solo, Nadège Beausson-Diagne, Sébastien Boueilh) **et associations, comme L'Enfant Bleu, se sont mobilisées lors d'une Tribune sur Loopsider** pour réclamer des sanctions à l'encontre de la plateforme Amazon, qui commercialisait des poupées sexuelles à taille humaine, à l'effigie d'enfants.



Suite à cette mobilisation et celle du gouvernement, **Amazon France a arrêté la mise en vente de ces poupées du marché, en s'engageant à rester vigilant à l'avenir.**



16 septembre

Sortie de la collection de livres "Et si on se parlait ?" d'Andréa Bescond

L'Enfant Bleu est fier d'avoir été partenaire des **trois petits livres de prévention, à destination des enfants** signés Andréa Bescond et illustrés par Mathieu Tucker !

Ces livres ont d'ailleurs intégrés les kits que nous laissons à la suite de nos préventions dans les écoles.



23 septembre

Lancement de la Grande Cause "Comment protéger les enfants contre toutes les formes de violences ?"

Make.org, en partenariat avec L'Enfant Bleu et de nombreux autres acteurs de la protection de l'enfance, ont mené une **consultation nationale** autour de la question "**Comment protéger les enfants contre toutes les formes de violences ?**".

Les priorités exprimées par les citoyens lors de cette consultation permettront de bâtir un **plan d'actions pour lutter concrètement contre ce fléau.**

01 octobre

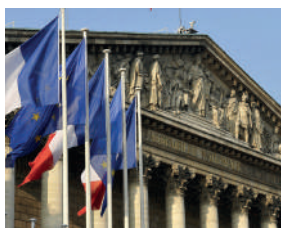
Rencontre de Dominique Versini, adjointe à la mairie de Paris chargée des droits de l'Enfant et de la protection de l'enfance.

**08 octobre**

Adrien Taquet assiste à l'une de nos séances de prévention en école

Nous sommes très heureux d'avoir accueilli **Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles**, lors de notre séance de prévention dans l'école élémentaire Cherbourg (Paris 15^{ème}).

Il a pu découvrir notre **protocole de prévention au cours d'un atelier animé par notre psychologue pour une classe de CM2.**

**08 octobre**

Audition d'Isabelle Debré à l'Assemblée Nationale

L'Enfant Bleu a été entendu sur le sujet des **effets du Covid sur les jeunes.**

**10 octobre**

Réunion des associations d'accompagnement des victimes au GIPED

20 octobre

Déménagement de l'association

Après de nombreuses années dans le 15^{ème} arrondissement de Paris, l'association a décidé de s'installer à **Issy-les-Moulineaux**, pour agrandir son **équipe de professionnels et de bénévoles** et ainsi pouvoir **répondre à la hausse des demandes d'aide reçues**. Mais également afin d'**offrir aux victimes un lieu d'accueil toujours plus adapté.**

**23 octobre**

1^{er} groupe de travail "Jeux vidéo : un nouveau moyen d'alerte pour les enfants victimes"

Première réunion de notre groupe de travail visant à intégrer les jeux vidéo dans l'éventail des moyens permettant aux enfants et adolescents d'alerter en cas de violences.

Etaient réunis : le Secrétaire d'Etat **Adrien Taquet**, l'équipe de **L'Enfant Bleu**, l'équipe de **Havas Sports & Entertainment**, le Commandant **Véronique Béchu** de la Police Judiciaire, **Nicolas Vignolles** du SELL - Syndicat des Éditeurs de Logiciels de Loisirs, **Audrey Coucoureux** du Parquet de Paris, **Mohamed Bouhafsi** parrain de l'association et sa compagne **Angéline Tansini**.





18 novembre

Tribune de L'Enfant Bleu dans Ouest France

À la veille de la **journée internationale des droits de l'enfant** du 20 novembre, Isabelle Debré, présidente de L'Enfant Bleu, rappelle **le rôle de chaque citoyen dans la détection des cas de maltraitance.**



Maltraitements faites aux enfants : le silence tue.

Comme David, Kenzo, Bastien, Marina et tant d'autres, **trop d'enfants sont morts sous les coups de leurs proches.** Ces drames sont insupportables et inacceptables. Bien que les pouvoirs publics se soient emparés de la lutte contre ce fléau, le nombre d'enfants victimes de violences ne diminue pas.

Dans un sondage réalisé par Harris Interactive pour notre association L'Enfant Bleu, **22% de français déclarent avoir été victimes de maltraitements graves et répétées** durant leur enfance, soit des millions de citoyens. Malheureusement **80 % des victimes ne parlent pas** et ne bénéficient donc pas de mesures de protection administrative ou judiciaire. Alors ensemble **mobilisons-nous pour une société digne de ses enfants.**

Protéger les enfants victimes est le devoir de tous : professionnels et citoyens !

En effet, **la loi oblige chaque français à signaler toute suspicion de maltraitance** perçue dans son entourage (article 434-3 du code pénal). Pourtant, les récents procès concernant **les meurtres de Kenzo (2 ans) et de David (8 ans), nous prouvent que le silence tue encore.**

Une nouvelle fois, **l'entourage des petites victimes avait connaissance des maltraitements répétées, mais n'a pas alerté.**

Pourquoi ce silence ? Beaucoup invoquent la crainte de se tromper. D'autres considèrent que l'éducation des enfants est de la seule responsabilité des parents. Certains n'ont simplement pas su vers quelles institutions se tourner.

Alors comment vaincre ce silence meurtrier ?

En sensibilisant le grand public, tout d'abord, via les réseaux sociaux et les médias. Mettre en avant l'existence d'équipes de femmes et d'hommes, à leur écoute, pour protéger chaque enfant potentiellement victime. Le premier confinement nous a prouvé l'efficacité de cette sensibilisation : grâce aux **campagnes d'information du gouvernement et des associations,** les citoyens ont pris conscience du rôle qu'ils avaient à jouer. La part des voisins dans les appels reçus par L'Enfant Bleu durant cette période est passée de **2 à 16%.**

Rappelons que notre association a créé le site **alerterpoursauver.org** qui permet à chacun de s'informer sur la maltraitance des enfants et d'identifier les interlocuteurs auxquels s'adresser en cas de doute.

Les divers **professionnels exerçant auprès des enfants ont également un rôle décisif.** Pour cela, il est essentiel qu'ils soient formés aux repérages des signes de la maltraitance infantile et au recueil de la parole de l'enfant. Mais aussi qu'ils soient **informés et accompagnés** pour donner l'alerte.

Enfin, s'agissant des petites victimes, il nous faut développer la **prévention en milieu scolaire.** Une action qui fait ses preuves et qui se doit d'être déployée dans tous les établissements, comme le recommande le code de l'Éducation (Article L542-3). L'objectif de ces interventions est notamment d'aider les enfants à connaître leurs droits et à identifier les adultes protecteurs.

Chaque famille doit pouvoir élever ses enfants selon ses valeurs et ses croyances dans le respect des droits de l'enfant et des lois de la République. **Nous devons néanmoins tous nous sentir concernés et responsables.**

Il est de notre devoir d'alerter, dès la moindre suspicion, pour sauver un enfant en danger.

Le silence tue ou blesse à jamais.

Isabelle Debré
Présidente de L'Enfant Bleu



18 novembre

Rencontre de Philippe Romac, conseiller d'Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat à l'Enfance et aux familles, nous a reçu, au sujet du rapport des 1000 premiers jours de l'enfant



20 novembre

Participation au comité de pilotage du plan de lutte contre les violences faites aux enfants, organisé par le Secrétaire d'Etat



18 novembre

Réunion sur le plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants avec Dominique Versini, adjointe à la mairie de Paris chargée des droits de l'Enfant et de la protection de l'enfance



24 novembre

Assemblée générale du GIPED (Groupement d'Intérêt Public Enfance en Danger)



03 décembre

Réunion sur les violences faites aux femmes, organisée par la région Île-de-France



17 décembre

Entretien d'Isabelle Debré avec Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat à l'Enfance et aux Familles



18 - 20 décembre

Week-end solidaire de fin d'année

Afin de clôturer l'année sur une note d'espoir et de générosité, L'Enfant Bleu a organisé un **week-end de live solidaires sur Twitch et sur Instagram**, avec deux objectifs :

- **sensibiliser les plus jeunes** et leur montrer que des professionnels sont là pour les aider si nécessaire.
- **collecter des fonds** pour répondre à l'augmentation des appels concernant des enfants en détresse.

Ce week-end s'est terminé par un live sur le compte Instagram du parrain de l'association, **Mohamed Bouhafsi**, en compagnie de nos marraines **Alix Poisson** et **Valérie Karsenti**, de notre parrain **Frédéric Bouraly**, du Secrétaire d'Etat en charge de l'Enfance et des Familles **Adrien Taquet**, des footballeurs **Adil Rami**, **Valentin Rongier**, **Houssein Aouar**, **Léo Dubois** et **Morgan Sanson**, du rappeur **Dinos**, de l'influenceuse et comédienne **Daniela Martins**, du chroniqueur **Malek Délégué**, du magicien **Maxime Tabart**, et du producteur et manager **Oumardinho**.



18 décembre

L'Enfant Bleu échange avec le Rectorat de Paris

Marc Teulier, le Directeur académique de l'Éducation nationale chargé des écoles et des collèges, nous a reçus au sujet du développement de nos actions de préventions dans les écoles.

22 décembre

Audition de la Présidente et de la Directrice nationale de notre association par la Commission sur l'inceste et les violences sexuelles faites sur les enfants





NOS MISSIONS

Écoute téléphonique

Nos bénévoles écoutants sont **formés et suivis** par les professionnels de l'association pour **répondre aux demandes d'aide de victimes** du lundi au vendredi, toute l'année.

Suivi thérapeutique

Un **suivi psychologique gratuit** est proposé aux enfants et adultes victimes de maltraitances dans l'enfance sous forme de **suivi individuel ou de groupe de parole**.

Accompagnement juridique

Un **accompagnement juridique gratuit et personnalisé** est également proposé aux **victimes et leur famille** pour les aider dans leurs démarches juridiques. Cet accompagnement est également destiné aux **professionnels de l'enfance**.

Plaidoyer et partie civile

L'Enfant Bleu rencontre les acteurs politiques pour **améliorer ensemble le système de la protection de l'enfance**. Dans ce même objectif, l'association se porte **partie civile** dans certains procès pour **dénoncer les défaillances du système**.

Prévention dans les écoles

Des préventions dans les écoles **de la maternelle au collège** sont animées par un psychologue clinicien et un bénévole de l'association.

Sensibilisation

L'association mène des actions de sensibilisation tout au long de l'année, afin d'**encourager chaque victime ou témoin à alerter en cas de danger**.

L'ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE



Chaque jour, **deux à trois bénévoles écoutants** assurent une permanence. Ils sont présents chaque semaine, le même jour, pour permettre une **continuité de prise en charge et un suivi personnalisé** pour chaque personne appelante.

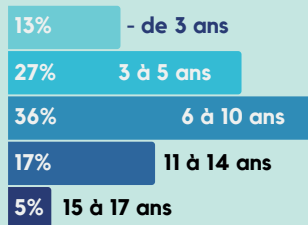
Ils sont **formés en continu** par les professionnels de l'association afin de leur permettre une **écoute cohérente et bienveillante**, éclairée par une connaissance **juridique et psychologique** de la problématique de la maltraitance. Ils occupent une place prépondérante au sein de l'association et en sont la pierre angulaire.

Le bénévole **soutient et accompagne** les personnes dans leurs démarches et fait le **lien avec la juriste et les psychologues** de l'association, avec qui sont réfléchies les **actions à mener**.

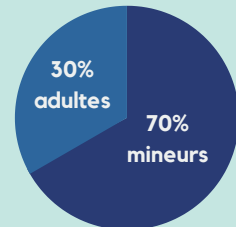
Qui sont les victimes ?



60% des victimes étaient des femmes

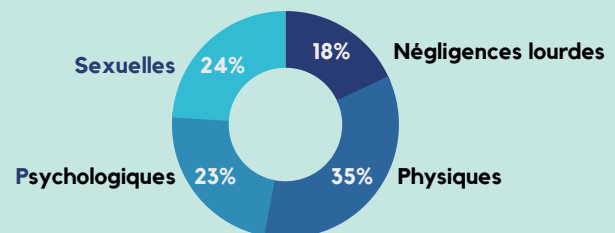


Âge au moment des faits



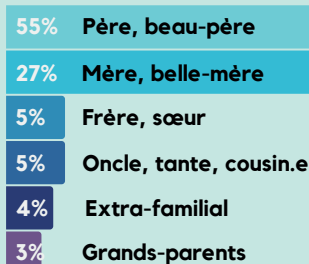
Âge actuel

Quels types de maltraitements ?



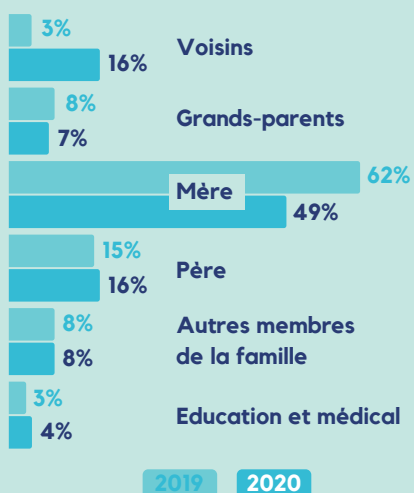
Qui sont les auteurs présumés ?

96 %
des maltraitements étaient intra-familiales



Auteur présumé des faits

Qui nous appelle ?

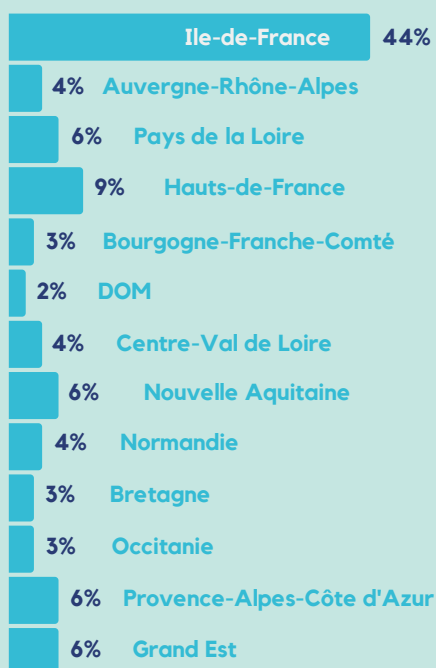


Les professions médicales et les personnels de l'éducation qui, auprès des enfants, sont amenés à constater des suspicions de violences, représentent pourtant une part très faible des appels.



Cela s'explique par les nombreuses interventions médiatiques, incitant les citoyens à appeler en cas de suspicion de maltraitance pendant la première période de confinement.

D'où nous appelle-t-il ?



“

Mali,
Bénévole depuis 2015



Pourquoi avoir choisi L'Enfant Bleu ?

Je suis l'heureuse grand mère de 2 jeunes filles qui grandissent entourées de parents aimants et bienveillants. Malheureusement **tous les enfants n'ont pas cette chance.**

L'équipe de L'Enfant Bleu vient en aide aux parents qui traversent des épreuves dont les enfants sont victimes et aux adultes qui n'ont pas été entendus lorsqu'ils étaient enfants. **J'ai eu envie de participer à mon niveau.**

Comment s'est passée ton arrivée dans l'association ?

L'accueil a été très agréable, j'ai été informée des attentes de l'association et de l'implication demandée aux bénévoles. La **journée d'observation** a conforté mon envie de m'engager, la bénévole a été très rassurante et m'a mise en confiance. J'ai également eu une **formation juridique et psychologique**, mais je continue d'apprendre dès que je viens à l'association ! Mon intégration a été immédiate, **je me suis sentie à l'aise dès mon arrivée.**

Comment se déroule une journée d'écoute ?

La mienne se passe de la manière suivante : j'arrive à **10h** et prends 2 ou 3 premiers appels. La première collégiale (réunion pluridisciplinaire avec psychologue et juriste, pour l'étude de chaque cas) a lieu à **12h**. À **13h**, je déjeune avec toute l'équipe, c'est un moment de détente durant lequel nous rions beaucoup !

La seconde collégiale commence à **14h** sur le même principe que la première. À **15h** je reprends des appels et réponds aux questions traitées durant les collégiales. Je traite les dossiers sur l'ordinateur. À **17h/18h**, je range tout dans mes placards (et dans un petit coin de ma tête) jusqu'à la semaine suivante.

Qu'est-ce qui te plaît le plus dans ta mission d'écouter ?

Être le tout petit **maillon d'une chaîne qui entend les enfants** au travers des adultes qui nous appellent en apportant des réponses aux appelants qui sont souvent perdus. Une fois par semaine j'espère être utile, **j'ai l'impression de recevoir autant (peut-être même plus) que ce que je donne.**

L'association en 3 mots :

Humanité - Engagement - Pugnacité

Un message pour ceux qui souhaitent s'engager ?

Vous avez envie de consacrer du temps aux autres ? La cause des enfants vous tient à cœur ? Vous êtes capable d'écouter sans juger ? **Bienvenue à L'Enfant Bleu !**

L'ACCOMPAGNEMENT THÉRAPEUTHIQUE INDIVIDUEL

Proposé aux **enfants**, le soutien psychologique doit pouvoir être mis en place le plus tôt possible pour aider l'enfant à surmonter les difficultés qu'il rencontre et **pour l'aider à reprendre confiance en lui et dans les autres**. En effet, la nécessité d'une prise en charge la plus précoce possible est une réalité car **la maltraitance entrave la vision du monde encore fragile que l'enfant est en train de se construire**.

Plus la maltraitance survient tôt dans le développement d'un enfant, plus elle vient ébranler ses repères. De plus, nous savons que les maltraitements, quelles qu'elles soient, génèrent, au-delà des atteintes physiques, de **lourdes conséquences émotionnelles et comportementales** chez les enfants.

Il s'agit donc avant tout d'offrir à l'enfant un **espace contenant et protecteur** ainsi qu'une **écoute bienveillante** pour lui permettre de **sortir du silence** et d'aborder sa souffrance.

L'objectif essentiel de la thérapie est de **favoriser l'expression des émotions** et des souffrances : l'aider à identifier et à s'emparer de ses propres ressources, aussi bien internes qu'externes, exprimer des sentiments pour lesquels il n'a pas de mot, travailler sur l'image du corps, apaiser sa culpabilité, etc.



Une thérapie individuelle est également proposée aux **personnes adultes** ayant été victimes de maltraitance durant leur enfance.

Lorsque l'adulte n'a pas eu la possibilité d'exprimer sa souffrance lorsqu'il était enfant ou jeune adulte, **il met en place des défenses et des comportements**, plus ou moins profondément ancrés.

“

Pourquoi avoir entamé une thérapie ?
Témoignage de Valérie, 32 ans

Suivie depuis mes 20 ans par différents psychologues sans vraiment aller mieux et sans vraiment savoir non plus ce qui n'allait pas ; ce n'est qu'à mes 31 ans que j'ai abordé cette histoire avec un psychologue et que ce dernier m'a indiqué que ce n'était pas "normal", que ça pouvait être un point de départ de beaucoup de choses.

Je suis suivie depuis un peu plus d'un an à l'association, je n'ai jamais autant avancé. Le soutien de L'Enfant Bleu et de ma psychologue au sein de l'Association est inestimable. L'aide, l'accompagnement, l'écoute, le travail et la bienveillance de Camille avec moi n'ont pas de prix.

Alors un grand Merci. En toute lucidité, je n'aurai pas réussi à avancer seule. Heureusement que des associations telles que L'Enfant Bleu existent, c'est indispensable !

Cet accompagnement psychologique pour les adultes victimes dans leur enfance, est d'autant plus important lorsqu'il s'agit de **jeunes majeurs pour leur permettre de construire leur identité d'adulte sereinement**.

En effet, entre 18 et 22 ans, au sortir de l'adolescence, les victimes de maltraitements rencontrent de nouvelles problématiques, à savoir **l'image qu'ils peuvent renvoyer**, des **difficultés à s'insérer** dans la vie professionnelle et à **créer des liens solides**, tant sur le plan social qu'affectif.



Quand et comment chercher de l'aide ?

Témoignage d'Alexandre, 21 ans

*Jeune, j'ai essayé de parler à ma mère de mes problèmes de **harcèlement** et de mes questionnements personnels. La situation que je vivais était beaucoup trop violente pour un enfant de mon âge. Elle a décidé de me faire voir un psy. **Ce qui n'a pas été une bonne expérience pour moi.***

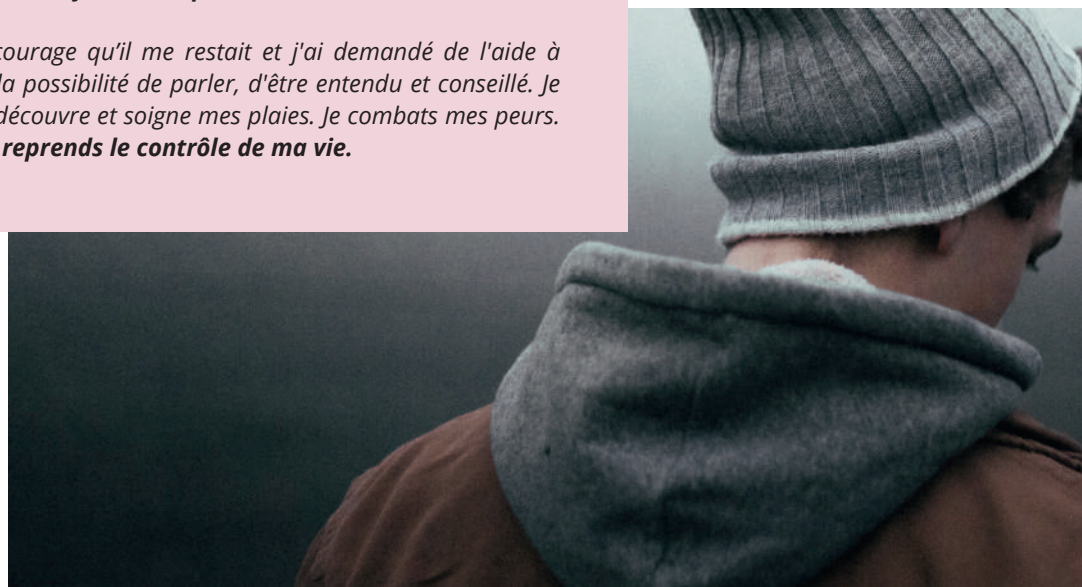
*Ses questions me blessaient plus qu'elles ne m'aidaient. En voyant ma mère dans l'incapacité de comprendre la situation et de m'aider et en voyant cette haine grandir en moi, **j'ai préféré me débrouiller seul**, pour ne pas lui imposer cette souffrance et ne pas demander d'aide à un professionnel. Je règle donc seul mes problèmes, je me découvre seul, je grandis par mes propres moyens mais toujours accompagné par cette haine.*

*Un jour, **une amie m'a conseillé de consulter un psychologue**, éventuellement en association si le cadre professionnel libéral ne me convenait pas. J'avais la possibilité de me faire aider gratuitement et légitimement.*

***J'avais peur, je me morfondais et pensais que ça ne changerait rien, que je devais me débrouiller seul.** J'ai donc pris les coordonnées de l'association l'Enfant Bleu en me disant que je n'oserais jamais appeler et que je n'étais pas légitime pour demander de l'aide. Un an plus tard, alors que j'étais anéanti, je suis tombé d'épuisement. J'avais peur de l'extérieur et d'autrui.*

*Quand j'ai voulu en finir définitivement, je ne voyais plus d'autres solutions. **Je ne savais plus quoi faire, mais je ne pouvais plus me débrouiller seul.** Même si j'avais eu une mauvaise expérience avec un psychologue, ma situation ne pouvait que s'arranger. **Je me devais de laisser de côté cette peur du jugement et cette fierté mal placée.***

*J'ai pris le reste de courage qu'il me restait et j'ai demandé de l'aide à l'Enfant Bleu. J'avais la possibilité de parler, d'être entendu et conseillé. Je consulte toujours, je découvre et soigne mes plaies. Je combats mes peurs. **Je suis soulagé et je reprends le contrôle de ma vie.***



L'HISTOIRE DE LUCIE, 17 ANS

*Lucie est une jeune fille de 17 ans, qui a contacté l'association en décembre 2019. Elle a deux ans d'avance et a déjà intégré une fac de théâtre. Elle parle rapidement d'une **amnésie** et d'une hypersensibilité. En septembre 2018, elle bénéficie d'une séance de sophrologie qui lui procure des flashbacks. Dès cet instant, elle se souvient, de manière encore floue, d'attouchements sexuels subis dans son enfance du fait de son grand-père. Lucie a subi de **l'inceste**.*

La **mémoire traumatique**, selon Muriel Salmona, est « une **conséquence psychotraumatique des violences les plus graves se traduisant par des réminiscences intrusives qui envahissent totalement la conscience** (flash-back, illusions sensorielles, cauchemars) et qui font revivre à l'identique tout ou partie du traumatisme, avec la même détresse, la même terreur et les mêmes réactions physiologiques, somatiques et psychologiques que celles vécues lors des violences. »

Cette mémoire a la particularité de ne pas être intégrée dans le temps et d'être hypersensible. Elle peut être déclenchée par des **sensations, des affects, des situations qui rappellent, consciemment ou non, les violences ou des éléments associés à ces violences, et ce jusqu'à des dizaines d'années après le traumatisme**. Elle est particulièrement fréquente chez les victimes de violences sexuelles et de maltraitance dans l'enfance et elle est **à l'origine des symptômes psychotraumatiques les plus graves**, les plus chroniques et les plus invalidants.

La mémoire traumatique peut ne pas être identifiée ni reliée au traumatisme ce qui la rend d'autant plus déstabilisante et destructurante, donnant l'impression de danger et de mort imminents ou l'impression pour les victimes de devenir fou. **Elle s'apparente à une bombe prête à se déclencher à tout moment**, transformant la vie en un terrain miné, nécessitant une **hypervigilance** et une mise en place de **stratégies d'évitement et de contrôles épuisants et handicapants** ainsi que d'auto-traitement par des **conduites dissociantes qui permettent de s'anesthésier**.

Source : Mémoire traumatique et conduites dissociantes - Trauma et résilience, victimes et auteurs, 2012, Dunod.

A l'âge de 6 ans, Lucie décrit une fracture familiale, peu après son déménagement. Ses parents travaillent beaucoup et confient Lucie à ses grands-parents régulièrement, **sans se douter qu'elle est exposée au danger**. Puis ses grands-parents la rendent responsable de leur déménagement, sans que Lucie ne comprenne pourquoi, **elle ressent alors le poids d'une culpabilité qui ne lui appartient pas**. S'installe alors une **blessure d'abandon immense**.

A la suite de cette remémoration, Lucie est rapidement **déscolarisée** pendant 6 mois et tombe dans **l'anorexie** et vit quasi-quotidiennement des **angoisses massives**.

Son sommeil est ponctué de **cauchemars**, son **corps lui avance de nombreux signes** : réactions corporelles intenses comme des vomissements, des pertes de connaissance, des sensations de brûlures, etc. Elle fait part en séances de **symptômes récurrents tels que les épisodes dépressifs, l'hypervigilance, les troubles alimentaires, les troubles obsessionnels compulsifs**. Avec le recul, Lucie comprend que ces symptômes persistent depuis ses 3 ans.

A nouveau exposée à son grand-père, **ces signes deviennent de plus en plus évidents et son corps prend le dessus sur ses émotions**. Jusque-là, Lucie qui idéalisait son grand-père, ne voulait affirmer avec certitude qu'il était son agresseur. **Le poids du secret familial ?** Son père ne la croit pas, et **Lucie a besoin de reconnaissance**.

Il est difficile pour elle de s'appuyer sur des souvenirs, mais son corps continue de l'alerter. Elle décrit toutefois très bien les **dysfonctionnements familiaux** qui existent : « c'est une famille d'autruche, personne ne parle jamais ».

Au fur et à mesure de la thérapie, Lucie a **ce besoin vital de comprendre, de savoir, de se souvenir et surtout d'avancer**.

L'**inceste** est un acte sexuel entre deux personnes associées par des liens de **filiation ou d'alliance**. L'inceste vécu dans l'enfance est **extrêmement destructeur** puisqu'il vient **déconstruire toute forme de confiance en l'adulte**. Une fois abusé par un parent proche, il est important pour l'enfant de **pouvoir recréer une relation de confiance**, et c'est à ça que va servir la **relation thérapeutique avec le psychologue**.

L'inceste représente un **traumatisme sexuel mais aussi et surtout relationnel**. L'enfant est abusé par un parent proche, censé le protéger, et cela peut conduire à de nombreuses **conséquences telles que la dévalorisation, la honte, la culpabilité, le manque de confiance en soi, l'instabilité relationnelle**, etc. impactant finalement la vie dans son ensemble.

La culpabilité fait partie des conséquences très présentes chez l'enfant, qui, au sein du cercle familial, va se terrer dans **le secret** pour ne pas être celui qui causera du mal à ses proches. Dans le cas d'inceste, **l'enfant victime est piégé à l'intérieur de sa famille, continuellement confronté à son agresseur et subit des violences répétées, dès le plus jeune âge, sans pouvoir y échapper**.

La sensation de **danger permanent et de mort imminente** induit donc la mise en place d'une « **sauvegarde** » pour **protéger l'enfant**, entraînant une **amnésie traumatique** : anesthésie émotionnelle, dissociation, mode automatique, vide intérieur, étranger à la vie. Le psychologue va donc avoir pour mission, une fois la victime prête à investiguer, de **chercher à redonner de la maîtrise au patient en identifiant ses ressources**, afin qu'il reprenne le contrôle d'une vie qu'on lui a dérobée.

Son quotidien est **envahi par l'angoisse**, et tout est effort. Elle verbalise d'ailleurs, après plusieurs absences, **ne pas se sentir légitime parce que ses souvenirs ne sont pas « réels » et qu'elle n'avance pas** : Lucie est très **ambivalente, elle a peur de ce qu'elle pourrait découvrir**. Elle décrit d'ailleurs deux Lucie : celle qui essaye d'avancer et celle qui cherche à oublier : « j'ai juste envie que ça s'arrête ».

Plusieurs mois après le début de la thérapie, Lucie se décide à écrire une lettre à son grand-père afin de lui rapporter tous ses souvenirs et ses ressentis. **Le sentiment de culpabilité est fort**, « ils vont être tristes à cause de moi, j'ai l'impression de ne pas être à la hauteur » mais Lucie finit par trouver le courage de déposer cette lettre, craignant toujours une réaction de sa part. Elle finit par progressivement ne plus répondre aux messages et **couper les liens** avec lui. Les quelques fois où elle s'est trouvée en contact avec lui, ou sa grand-mère, Lucie explique être en mode **«pilote automatique** », « être là sans être là », ce qu'on identifiera ensemble comme un **état dissociatif**.

Progressivement, **elle tente de reprendre le contrôle de sa vie**, de ses études, de ses relations.



LE TÉMOIGNAGE DE MÉLINA, 18 ANS

“

Je m'appelle Mélina et j'ai 18 ans. Quand j'étais petite, j'étais très curieuse et souriante avec des parents aimants et affectueux. Néanmoins, j'ai grandi dans une atmosphère de violence que ce soit physique et sexuelle dans la famille proche, ou verbale à l'école.

Après plusieurs tentatives de suicide au début du collège, je commence à me mettre en danger avec les hommes et subis un premier viol à l'âge de 13 ans. Mes parents déposent plainte quand ils l'apprennent deux mois plus tard mais la police ne me considère pas comme une victime.

Une expertise a lieu quelques mois plus tard mais la conclusion sera qu'il n'y a aucun traumatisme car la «présumée victime» n'éclate pas en sanglots régulièrement et a toujours de très bonnes notes.



Ces mots sont violents à entendre quand on est déjà écrasé sous le poids de la culpabilité de s'être mis soi-même en danger. J'ai donc voulu prouver à ces gens qu'ils avaient tort et ai refait une tentative de suicide médicamenteuse 15 jours plus tard, entraînant alors une hospitalisation en service psychopathologique pour les moins de 16 ans. Là-bas, ce fût l'enfer sur terre, où je découvre la **mutilation** qui me paraissait pourtant impossible avant, l'**anorexie**, les différentes techniques pour se suicider, et suis confrontée directement au désespoir juvénile.

Quand j'en sors finalement, j'enchaîne les allers-retours aux urgences pour prises de médicaments ou mutilation. J'apprends là que mes parents se séparent sans vraiment m'y arrêter tellement je suis bouffée par mon combat qui me paraît interminable. Au bout d'un moment, je craque et décide de partir, me sentant comme un poids pour mes proches. Je **fugue** du domicile, à 14 ans, pour aller nulle part. **Je pense même à la prostitution pour me payer une chambre d'hôtel.**

Finalement, je rencontre un homme qui me dit avoir 24 ans et à qui je dis en avoir 18 qui accepte de m'héberger dans sa tente. Avec lui, je passe une horrible nuit durant laquelle il abuse de moi. Par peur, je rentre chez mes parents qui m'ont cherchée toute la journée et toute la nuit. Ils apprennent ce qu'il s'est passé mais ne disent rien.

A ce moment-là, je me retrouve bloquée. J'ai vu l'inquiétude de mes proches, leur désarroi et ne veux plus leur refaire du mal. Mais en même temps, **des souvenirs d'abus sexuels d'enfance me reviennent et les barreaux qui m'entourent se resserrent de plus en plus** au point qu'un jour je craque et reprends des médicaments pour me retrouver à nouveau hospitalisée.

Je redécouvre la mutilation, les anxiolytiques et mes parents signent une décharge pour que je puisse sortir de ce trou noir.

(...) Quelques semaines plus tard, j'apprends que je suis enceinte de l'inconnu de la tente. Je suis dans le déni et fais une **fausse couche** le jour de Noël. Je suis détruite. Comme **morte à l'intérieur, vide.**

(...) Suite à une nouvelle mise en danger relationnelle, mon père m'emmène au commissariat pour faire ma déposition et la policière me dit de porter plainte pour viol contre l'homme de la tente. Ce que je fais un mois plus tard à la brigade des mineurs. Je tombe sur la même policière de la dernière fois qui me dit malhonnête et exprime sa surprise devant mon «envie insatiable de me faire violer». Ces deux affaires sont classées sans suite comme la première.

Ce n'est donc pas assez. Je rencontre ensuite un homme dans le métro que je vois plusieurs fois. Je vais chez lui un jour, **fume un joint** avec lui et lui fais une fellation. Puis quand je le revois la fois suivante chez lui, je ne veux pas coucher avec lui et le lui fais bien comprendre à plusieurs reprises. **Nous fumons des joints, je suis défoncée, et là, je n'ai plus le choix.** Je n'ai plus de force et il en profite. Je suis inerte et me laisse faire puis pars vite. Je revois cet homme pendant 6 mois et couche avec lui régulièrement tout en fumant des joints. **Il me donne du shit et je lui cède mon corps en échange.** J'en parle à mes parents quelques temps plus tard et porte plainte. Mais le policier ne prendra même pas la peine de le convoquer avant de classer l'affaire sans suite.

6 mois plus tard, je fais une courte dépression. A la rentrée de la terminale, je débute un travail de vendeuse chez un maraîcher tous les weekends. Ses mains sont de plus en plus baladeuses mais **je mets ça sur le compte de ma paranoïa en vue de mon passif.** Parallèlement, mon meilleur ami commence à avoir des gestes déplacés envers moi et me force à le masturber sur le ton de la rigolade. **Je craque et fais un burnout se traduisant en amnésie.**

Tous les jours, j'oublie ce que j'ai fait la veille pendant un mois. **Je pense que de tout ce que j'ai vécu, ce mois d'amnésie était le plus dur car je ne me suis jamais sentie autant vide et dépourvue d'histoire qu'à cet instant.**

Je suis finalement hospitalisée et le diagnostic d'une amnésie traumatique tombe : je me souviens de tout sauf des viols. Tout m'est revenu après un nouvel épisode d'amnésie très court.

Suite à ça, j'ai développé des **troubles alimentaires.** Récemment, **je suis tombée dans l'alcool et me suis remise en danger** avec l'homme de la tente. **J'avais tellement besoin de justice que j'ai été capable de me sacrifier, de sacrifier mon corps et d'effacer toutes ces années de thérapie, seulement pour être reconnue comme victime.** Malheureusement, il a eu ce qu'il voulait, et moi j'ai fait ça pour rien.

Je me reconstruis peu à peu mais c'est très difficile car j'ai beaucoup d'**épisodes de dissociation et de troubles alimentaires.** Néanmoins, j'ai de la **chance d'avoir un entourage aussi présent et aimant.**

COMMENT DÉFINIR LES CONDUITES À RISQUES SELON MURIEL SALMONA

Les **conduites à risques dissociantes** font partie des conséquences psychotraumatiques des violences et se mettent en place **quand les victimes traumatisées sont abandonnées sans reconnaissance, sans protection et sans prise en charge** spécialisée.

Ces conduites dissociantes sont des **conduites à risques et de mises en danger** : sur la route ou dans le sport, mises en danger sexuelles, jeux dangereux, délinquance, consommation de produits stupéfiants, violences contre soi-même comme des automutilations, violences contre autrui...

Rapidement ces conduites dissociantes deviennent de **véritables addictions**. *«Elles provoquent la disjonction et l'anesthésie émotionnelle recherchées, et rechargent la mémoire traumatique, la rendant toujours plus explosive et rendant les conduites dissociantes toujours plus nécessaires, créant une véritable addiction aux mises en danger et/ou à la violence»* explique le Dr Muriel Salmona.

Elles sont **incompréhensibles et paraissent paradoxales** à tout le monde (à la victime, à ses proches, aux professionnels), elles sont à l'origine chez la victime de **sentiments de culpabilité** et d'une grande **solitude**.

Elles représentent un risque très important pour sa santé (accidents, maladies secondaires aux conduites addictives, maladies liées au stress), elles rendent vulnérables à d'autres violences (risque de re-victimisation) et peuvent être à l'origine de nouvelles violences.

Pour permettre aux victimes d'échapper à ces conduites dissociantes il est indispensable de :

- **reconnaître les violences subies**
- diagnostiquer les troubles psychotraumatiques
- faire des **liens entre les symptômes présentés et les violences subies**
- donner des **outils de compréhension et d'information** aux victimes
- **porter assistance, sécuriser, protéger**, prendre en charge et offrir des soins spécialisés.

Source : Dr Muriel Salmona, in Coutanceau R, Smith J (eds.). Traumas et résilience Paris : Dunod, 2012

LE TÉMOIGNAGE DE JEAN-LOUIS, 60 ANS

Je suis né en 1961, en Algérie à Sétif, durant la guerre. Ma mère était enceinte de moi à 19 ans et mon père était à peine plus âgé quand je suis né. J'ai toujours pensé et j'en suis encore persuadé aujourd'hui que la jeunesse de mes parents a beaucoup joué en ma défaveur.

Je ne connais que très peu de choses de cette période et mes parents se sont toujours gardés de me raconter ce qui s'était réellement passé en Algérie. Je sais qu'ils ont quitté l'Algérie traumatisés par la guerre et que j'ai été rapatrié en France, un an, peut-être deux, avant qu'ils ne reviennent eux aussi.

Ma sœur est née en Algérie deux ans après moi, j'en ai donc déduit que je suis resté à la charge de mes grands-parents maternels en Bretagne deux ans sans voir mes parents. **Les premières années de ma vie sont les pièces d'un puzzle incomplet.**

J'ai toujours eu le sentiment inconfortable que l'on ne m'avait pas dit la vérité ou toute la vérité.

Des années plus tard, je me souviens de repas trop arrosés où les langues se déliaient par l'alcool. Les reproches fusaient et mon frère, **ma sœur et moi étions les témoins effrayés et marqués de ces violences.** Je garde en tête les cris, les hurlements dans la maison, et les violences physiques qui duraient des heures, jusque tard dans la nuit **lorsqu'ils se battaient devant nous enfants, terrifiés et impuissants.**

Ces violences répétées ont volé mon enfance. **Mes parents ont effacé quelque chose en moi, ce qui rend la vie compliquée encore aujourd'hui.** Je vivais au travers de la rage, du chagrin et de la haine de mes parents. Mes parents étaient bien intégrés dans la société, mon père étant un instituteur reconnu et ma mère comme une bonne mère de famille.

J'ai tenté parfois d'alerter l'extérieur de ce qu'il se passait réellement à la maison mais personne n'a voulu me croire ni s'attarder.

Ce que je sais, c'est que **je vois encore ma mère me mordre pour « jouer », et moi renvoyer ces violences pour me défendre.** Plus je me débattais, plus je pleurais et plus elle était violente. Plus je grandissais, plus elle cognait fort.



Je craignais ma mère, une peur indescriptible de mort permanente lorsque sa violence explosait. Je pense parfois que j'aurais pu y rester.

Il y a eu les coups, **les cris et les hurlements, mais aussi les violences psychologiques.** Les humiliations sont survenues au moment de la puberté vers mes 12 ans : humiliations corporelles lorsque je n'étais pas assez propre, pas à son goût. Elle m'imposait alors des bains bouillants, me frottait au gant de crin, me coupait les ongles jusqu'au sang...

Et voilà, même si je vais un peu mieux, aujourd'hui j'ai toujours du mal à me laver et prendre soin de moi. Le rapport à mon corps m'effraie : ma mère regardait mon corps changer et s'en moquait.

A 60 ans, dans ma glace, j'ai du mal à reconnaître celui que je suis vraiment, et c'est un effort douloureux pour moi.

J'ai souvent honte de parler comme cela de ma mère, ça me trouble et ça me fait peur. Je dirais qu'il y a eu une période culminante dans la violence de ma mère à mon égard entre mes 5 et 16 ans. J'ai tenté d'être moins présent à la maison, mais tout se mélange dans ma tête. **Tout cela m'a entraîné dans de grandes dépressions, me plongeant ensuite dans l'alcool, la drogue, et amenant progressivement la tentation au suicide.**

La violence de ma mère m'a laissé beaucoup de séquelles, de **troubles addictifs, une perte de confiance en moi**, et je m'en sors à peine aujourd'hui.

Ses violences acharnées et répétées durant toute mon enfance ont laissé des traces indélébiles en moi et autour de moi jusqu'à rendre ma vie souvent insupportable et celles des autres aussi.

Longtemps je me suis tu, **je pensais ne jamais pouvoir m'en sortir.** Si je suis encore là c'est sûrement grâce à l'amour de ma grand-mère qui m'aimait et que j'aimais. J'ai toujours été convaincu que ma mère et mon père m'avaient empêché d'être vraiment moi-même, et m'avaient privé de la confiance nécessaire pour avancer.

A présent, je me soigne, je veux vivre en paix avec moi-même, mais aussi pour ceux qui m'entourent. Je veux m'aimer et à vrai dire je n'ai jamais cru cela possible.

C'est depuis que ma fille est née il y a 5 ans que j'ai décidé de me soigner. Je lui dois.

J'ai perdu tellement de temps que j'ai enfin passé le pas il y a un an en prenant contact avec L'Enfant Bleu.

Le travail entrepris me donne l'espoir de me trouver véritablement, notamment grâce aux séances d'ICV, qui m'ont fait avancer. C'est un travail sans relâche, mais ça vaut vraiment le coup.

L'ICV SELON JOANNA SMITH

L'Intégration du Cycle de la Vie est une thérapie d'origine américaine, développée par Peggy Pace, sous l'appellation de Lifespan Integration.

Les thérapeutes savent que les adultes qui ont subi des maltraitances ou de la négligence pendant l'enfance passent souvent des années en thérapie à ventiler leurs émotions et à parler des traumatismes de leur passé sans les résoudre. Cela découle du fait que **les personnes qui ont été traumatisées durant le développement de leurs systèmes neuronaux sont souvent «programmées» pour interpréter les événements de façon négative.**

Les adultes ayant subi des maltraitances durant l'enfance ont souvent une faible image de soi, un dialogue intérieur négatif, de l'anxiété chronique ou de la dépression. Cela persiste même si ces personnes ont réussi leur vie et malgré des années de thérapie axée sur la parole.

L'ICV permet de traiter **les troubles de l'attachement, les troubles dissociatifs et les traumatismes** à l'aide d'un outil original, *la Ligne du Temps* :

Le patient réalise une **liste de souvenirs** (un souvenir par an). Le thérapeute lit ensuite cette liste à son patient, afin de lui faire visualiser chronologiquement ces souvenirs.

Le patient visualise un à un les souvenirs de la Ligne du Temps de manière répétée, en partant d'un événement traumatique ou douloureux, ce qui lui permet de **connecter le souvenir traumatique au présent et d'éliminer sa charge émotionnelle** : il réalise et intègre en profondeur que l'événement traumatique est passé.

Le patient est consolidé et détraumatisé en douceur. Il peut ainsi mieux **prendre du recul** sur sa vie. Il a également une meilleure image de soi, ses symptômes anxio-dépressifs s'améliorent, ses tendances dissociatives et ses symptômes post-traumatiques diminuent.

Exemples de thèmes au sein du groupe
« **Violences physiques et psychologiques** » :

- Les relations affectives et amoureuses
- L'estime de soi
- La vie professionnelle
- La honte et la culpabilité
- La question de la dette d'existence
- Quels liens gardés avec ses parents ?

Exemples de thèmes au sein des 2 groupes
« **Violences sexuelles** » :

- La parentalité
- Le confinement
- La relation à l'entourage
- Le rapport à l'agresseur
- Les relations amoureuses
- L'affirmation et l'image de soi
- La sexualité



LA THÉRAPIE PAR LES GROUPES DE PAROLE

Animé par **deux psychologues cliniciens**, le groupe de parole est un outil thérapeutique complémentaire au travail individuel avec un psychologue, qui aide à la **compréhension, la prise de recul par rapport au traumatisme**, la verbalisation, l'élaboration, la re-symbolisation des affects et des émotions figées par le traumatisme.

Il permet également la mise en lien avec d'autres personnes ayant été victimes et contribue à **apaiser la souffrance de chacun**.

Ces professionnels veillent au respect du cadre et accompagnent **l'expression des émotions** de chacun. Les participants peuvent ainsi échanger entre eux dans un contexte bienveillant et empathique.

En effet, en témoignant de son vécu et de son ressenti chaque personne est susceptible d'apporter à l'autre **les éclairages qu'il a trouvés pour lui-même** et ainsi stimuler la créativité de l'autre.

Le groupe de parole a également pour objectif de **réduire l'isolement social** dans lequel l'adulte ayant été victime a pu être plongé, parfois depuis son enfance et le début des maltraitances.

Ainsi les participants peuvent échanger ensemble librement, sans le regard des professionnels, autour des séances et pendant la pause.

Lorsque ces derniers évoquent le groupe et ce qu'il leur apporte, les termes qui reviennent sont « **de la bienveillance, de la solidarité, ne plus me sentir seule** » ou encore **le fait de « pouvoir en parler de manière libre sans être jugée** ». Ils trouvent dans ce groupe un soutien qui les renvoie à leurs propres ressources.

Les groupes de parole sont constitués en fonction du **type de violences subies dans l'enfance** afin de favoriser la dynamique de groupe et l'identification commune des participants.

L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

L'association L'Enfant Bleu offre une **assistance juridique adaptée à chaque victime** de maltraitance, qu'elle soit mineure ou majeure. Cette aide s'adresse aux victimes de maltraitements (physiques, psychologiques, sexuelles) et de négligences graves, ainsi qu'à leurs familles.

L'accompagnement juridique s'adresse également aux professionnels (psychologues, instituteurs, assistantes sociales...) **qui connaissent un enfant en danger**, en risque de danger ou à l'égard duquel une infraction a été commise et souhaitent agir pour assurer sa protection.

Rappelons que, d'après l'article 375 du code civil, un enfant en danger ou en risque de l'être est celui dont la santé, la sécurité ou la moralité sont en danger, ou dont les conditions d'éducation ou de développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises.

Nous pouvons ainsi **les informer, les conseiller** sur les différentes procédures judiciaires et/ou administratives, **les accompagner** dans leurs démarches ou encore **les orienter** vers d'autres professionnels.

Lors du premier contact, nos juristes effectuent un **bilan de la situation** juridique de la victime. Si aucune démarche de protection n'a encore été effectuée, nous envisageons avec l'appelant ce qui peut être entrepris dans l'intérêt de la victime. Si des procédures sont déjà en cours, nous pouvons alors en assurer le suivi, informer l'appelant sur leur déroulement et les décisions prises par les autorités concernées (magistrats, Cellule de recueil des informations préoccupantes...).

Éclairage juridique

L'OBLIGATION ALIMENTAIRE DES ENFANTS ENVERS LEURS PARENTS

Parmi les demandes reçues par le service juridique de l'association, il en est une toute particulière : les personnes ayant été maltraitées ou négligées dans leur enfance par leurs parents peuvent-ils se soustraire à l'obligation alimentaire qui pèse sur eux en vertu de l'article 205 du code civil quand leurs parents se retrouvent dans le besoin ? **Il leur paraît en effet injuste de devoir subvenir aux besoins de leurs parents alors même que ces derniers ont manqué à leurs propres obligations envers eux.** Une situation qui peut, par exemple, survenir pour le paiement des frais d'hébergement du parent placé en maison de retraite.

Tout d'abord, il faut entendre par « aliments » tout ce qui est nécessaire à la vie courante (hébergement, nourriture, vêtements, soins médicaux...). Par principe, les descendants (débiteurs) sont tenus par une obligation alimentaire envers leurs parents (créanciers).

A noter : lorsqu'il y a une pluralité de débiteurs, le créancier a le choix de poursuivre le débiteur de son choix. Le débiteur poursuivi, qui se sera acquitté de la pension alimentaire, pourra se retourner contre les autres co-débiteurs pour la somme excédant sa part contributive.

Toutefois, il existe des cas dans lesquels il est possible d'être exempté de cette obligation alimentaire. C'est le **juge aux affaires familiales (JAF) du lieu de résidence du parent demandeur qui est alors compétent** pour trancher cette affaire. En effet, il peut décider que son ou ses enfant(s) pourront être **exemptés de cette obligation alimentaire lorsque leurs propres parents auront manqué à leurs obligations envers eux** ou qu'ils se seront vus **retirer l'autorité parentale en cas de mauvais traitements** infligés à leurs enfants. Par contre, si le parent a été condamné pour un crime commis à l'encontre de ses enfants¹, **ils seront, de droit, déchargés de leur obligation alimentaire** (article 207 du code civil).

Concrètement, en cas de condamnation pour un crime de viol sur mineur, celui-ci ne sera pas tenu au paiement de la pension alimentaire, sauf décision contraire du juge.





En revanche, si le parent est condamné pour un délit d'agression sexuelle autre que le viol, il appartiendra au magistrat d'exempter ou non l'enfant de son obligation alimentaire.

Le montant de la pension alimentaire est fixée en fonction des besoins réels du parent et des moyens financiers de l'enfant (article 208 du code civil)². Le parent demandeur doit donc être dans le besoin pour se prévaloir d'une créance alimentaire. Sont alors pris en compte au moment de la demande introduite devant le JAF toutes ses ressources pour apprécier cet état de nécessité, dont les prestations sociales et les revenus du conjoint marié puisque la solidarité s'exerce dans le couple.

Les ressources du concubin ou du partenaire pacsé ne sont prises en compte que dans la mesure où elles diminuent ses besoins par la participation aux dépenses communes.

Quant à l'enfant débiteur, toutes ses sources de revenus sont prises en compte, y compris les prestations sociales. Les revenus de son conjoint, de son partenaire ou de son concubin ne sont pris en considération que dans la mesure où ils diminuent ses besoins par la participation aux dépenses communes.

A noter : en aucun cas, le nouveau partenaire du débiteur ne pourra être tenu au paiement de la créance alimentaire parce que le débiteur serait sans ressources et dépendant de lui.

Le montant de la pension alimentaire pourra être révisé à tout moment en cas de changement dans la situation des deux parties (des besoins qui cessent ou sont moins importants ou des ressources de l'enfant qui diminuent).

Attention : l'enfant qui ne verse pas pendant plus de deux mois la pension alimentaire décidée judiciairement commet un **délit d'abandon de famille** (Code pénal, article 227-3) et s'expose à une peine de **2 ans d'emprisonnement et à 15000€ d'amende**. Nul besoin que la victime porte plainte.

Enfin, le paiement de la pension alimentaire versée cessera :

- totalement au décès du parent³ ou à celui de l'enfant débiteur
- totalement, en vertu d'une décision de justice, en cas de disparition de l'état de besoin du créancier
- totalement ou partiellement en cas de diminution des ressources de l'enfant débiteur, celui-ci pouvant demander une diminution, une suppression ou une suspension provisoire de la pension alimentaire
- totalement ou partiellement si le parent a lui-même manqué gravement à ses obligations⁴
- totalement, en cas de condamnation du parent créancier pour un crime commis sur la personne du débiteur ou l'un de ses ascendants, descendants, frères ou sœurs, sauf décision contraire du juge.

¹ Plus généralement, en cas de condamnation du parent qui réclame une pension alimentaire pour un crime commis contre ses ascendants, descendants, frères et sœurs, ces derniers pourront être exemptés de cette obligation alimentaire (C.civ, art. 207).

² La pension alimentaire est insaisissable (Code des procédures civiles d'exécution, art. L. 112-2, 3°).

³ Les frais de dernière maladie ou funéraires entrent dans le champ d'application de l'obligation alimentaire.

⁴ Le débiteur peut alors opposer l'exception d'indignité du créancier.

Recours d'un tiers ayant subvenu aux besoins du parent

Les tiers ayant subvenu aux besoins des parents peuvent se retourner contre les débiteurs (descendants, ascendants, frères ou sœurs), dont les enfants, pour être remboursés de leurs frais.

En pratique, il pourra s'agir d'un **recours du Président du Conseil départemental** pour le recouvrement des prestations versées au parent ou encore d'un **recours des établissements publics de santé** pour le recouvrement des frais d'hospitalisation. Au préalable, une procédure de recouvrement à l'amiable devra être intentée.

LES CONSTITUTIONS

PARTIE CIVILE

La constitution de partie civile est l'acte par lequel L'Enfant Bleu va demander à être « partie civile » au procès pénal au titre du préjudice subi : ceci lui permet de **prendre part à la procédure**, mettre en avant les **droits des enfants**, mettre en évidence les **lourdes conséquences de la maltraitance**, pointer du doigt les **dysfonctionnements institutionnels** qui n'ont pu empêcher la commission des faits et **défendre les intérêts de toutes les victimes** de maltraitements infantiles.

La décision de se constituer partie civile est prise par la Présidente de l'association, sur les recommandations du Secrétaire général, de la Directrice et de la juriste, et est ensuite soumise au Conseil d'Administration. L'Enfant Bleu se constitue partie civile dans les cas pour lesquels une **grave défaillance institutionnelle a été révélée qui n'a pu empêcher la commission d'un crime ou d'un délit sur un ou des mineurs**.

L'association s'engage aussi **à la demande de magistrats ou afin de représenter l'enfant victime en l'absence de partie civile**. Enfin, dans les affaires complexes pour lesquelles l'association, du fait de sa longue expérience, pourra **apporter une expertise et une réflexion** en vue d'**améliorer le système de protection de l'enfance**.

Ce travail permet à l'équipe de L'Enfant Bleu d'observer les dysfonctionnements institutionnels pouvant exister et de **réfléchir aux actions à mettre en place afin de protéger au mieux les enfants et les victimes**.

AFFAIRE GABIN (22 MOIS)

Avocat de l'association : Me Yves Crespin
Tribunal correctionnel de Guéret, le 4 juin 2020

Le médecin Jean-Louis VAURS, avait reçu l'enfant en consultation à plusieurs reprises. Il comparait devant le tribunal correctionnel de Guéret.

Il a été condamné pour le chef d'accusation de non-assistance à personne en péril, à 9 mois de prison avec sursis.

L'association s'est portée partie civile contre ce médecin pour envoyer un signal fort à destination de la **profession médicale** qui est en première ligne dans le système de protection de l'enfance. En effet, seulement, **5% des signalements de faits de maltraitance sont réalisés par des professionnels de santé**.

AFFAIRE GABIN (22 MOIS)

Avocat de l'association : Me Yves Crespin
Cour d'assises de Limoges, le 15 septembre 2020

Le 7 juin 2013, Gabin avait 22 mois et pesait 5,825 kg, quand il est décédé par étouffement, après avoir ingurgité du lait dans un état d'inconscience provoqué lui-même par une déshydratation et une dénutrition extrêmes. Les parents étaient poursuivis, dans ce procès en appel, pour le chef de privation de soins et d'aliments ayant entraîné la mort d'un mineur de (moins de) 15 ans par ascendant.

La mère a été condamnée à 16 ans de prison. Le père quant à lui, a reçu une peine de 14 ans.

L'association s'est constituée partie civile afin de pointer plusieurs points sensibles du dossier, notamment : la **responsabilité des parents**, le **manque de réactivité dans le traitement des signalements**, les signalements n'avaient même pas encore été traités lors du décès du petit garçon.

L'adoption du **principe de précaution**, en juillet 2020, le **médecin de la famille du petit Gabin a été reconnu coupable** de non-assistance à personne en danger et condamné à neuf mois de prison avec sursis.

AFFAIRE KENZO (21 MOIS)

Avocat de l'association : Me Véronique Boulay
Cour d'assises de Montpellier, le 26 octobre 2020

Le beau-père comparait pour meurtre, actes de torture ou de barbarie et violences habituelles sur mineur, la mère pour complicité d'actes de tortures et violences habituelles.

Le beau-père, a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité. La mère, a été condamnée à 30 ans de réclusion criminelle.

L'association s'est portée partie civile pour déplorer qu'**aucun des professionnels de santé qui avaient examiné l'enfant n'aient signalé** le petit Kenzo auprès des services de la Protection de l'Enfance. Elle pointe aussi la **responsabilité de l'entourage** de l'enfant. En effet, un grand nombre de personnes aurait dû soupçonner que Kenzo était en danger. Et pourtant, **personne n'a parlé**.



AFFAIRE DAVID (8 ANS)

Avocat de l'association : Me Véronique Boulay
Cour d'assises de Nantes, le 16 novembre 2020

La mort du petit garçon est consécutive à une punition infligée au motif d'avoir mangé, ce jour-là, des bonbons alors qu'il serait diabétique (l'expertise médicale établira que David ne souffrait d'aucun diabète). Pour le sanctionner, ses parents l'ont plongé pieds et mains liés dans une baignoire, l'ont frappé et maintenu sa tête sous l'eau. Ils ont été jugés pour « actes de torture et de barbarie sur mineur par ascendant ou personne ayant autorité ayant entraîné la mort sans intention de la donner ».

La mère et le beau-père ont été condamnés à 28 ans de réclusion criminelle.

L'association s'est portée partie civile pour dénoncer le **silence "assourdissant" des voisins**.

L'Enfant Bleu pose également la question des **limites apportées dans le protocole suivi par le personnel enseignant en matière de signalement** de la maltraitance sur un enfant. Pourquoi l'école est-elle tenue de prévenir les parents sauf intérêt contraire de l'enfant ? Pourquoi demande-t-on au personnel de l'établissement d'évaluer cet "intérêt contraire" ?

AFFAIRE YANIS (5 ANS)

Avocat de l'association : Me Yves Crespin
Cour d'assises de Saint-Omer, le 16 novembre 2020.

Après avoir fait pipi au lit, son beau-père l'a forcé à courir plusieurs kilomètres en pleine nuit, en le suivant à vélo. Il l'aurait frappé à la tête.

Le Beau-père était jugé pour « meurtre sur un enfant de moins de 15 ans » et a été condamné à 25 ans de réclusion criminelle, la mère, « d'abstention volontaire d'empêcher un crime sur un enfant de moins de 15 ans », elle a été condamnée à 4 ans d'emprisonnement dont 2 ans avec sursis.

L'Enfant Bleu a déploré que **cette famille n'ait pas été suivie par les services sociaux** et que Yanis ait donc été « l'un de ces **enfants fantômes, qui passent sous les radars** ».

AFFAIRE TONY (3 ANS)

Avocat de l'association Me Caroline Rémond
Tribunal correctionnel de Reims, le 25 novembre 2020

Procès pour donner suite à l'appel du parquet contre un voisin pour « non-dénonciation de crime ».

Le voisin avait été relaxé en 1^{ère} instance. Ce jugement a été confirmé en appel.

La position de l'association était de **ne pas réclamer de condamnation car cette personne a été la seule à essayer, maladroitement, de signaler** la situation de cet enfant en danger. Beaucoup d'autres voisins savaient, mais n'ont rien fait. **Le procès de la mère et du beau-père a eu lieu du 1^{er} février au 5 février 2021.**

AFFAIRE LE SCOUARNEC

Avocat de l'association : Me Jean-Christophe Boyer
Cour d'assises de Saintes, le 30 novembre 2020

Il s'agit de la plus grave affaire de pédophilie survenue en France. Pour ce premier procès l'ancien chirurgien, déjà jugé par le passé, était accusé de viols et d'agressions sexuelles sur quatre fillettes.

Le chirurgien a été condamné à 15 ans de prison et a fait appel. Il sera jugé en 2022, pour une 2^{ème} affaire sur les agressions sexuelles et viols de 342 mineurs.

L'Enfant Bleu qui était partie civile, déplore que des personnes, ayant été **condamnées pour des agressions sexuelles, puissent continuer à exercer** en toute liberté une profession en contact avec des mineurs.

AFFAIRE FIONA (5 ANS)

Avocat de l'association : Me Yves Crespin
Cour d'assises de Lyon, le 1^{er} décembre 2020

Fiona, dont le corps n'a jamais été retrouvé, est morte sous les coups de la mère et du compagnon accros à l'héroïne. Il s'agit du 3^{ème} procès du couple.

La mère a été condamnée à une peine de 20 ans de prison. Son compagnon a lui été condamné à 18 ans.

L'association s'est constitué partie civile en pointant le fait que les **professionnels de santé n'ont pas jugé utile de signaler** la mère et le compagnon de celle-ci, alors que leur **toxicomanie aggravée** aurait dû les inciter à le faire.

Photo, en haut à gauche

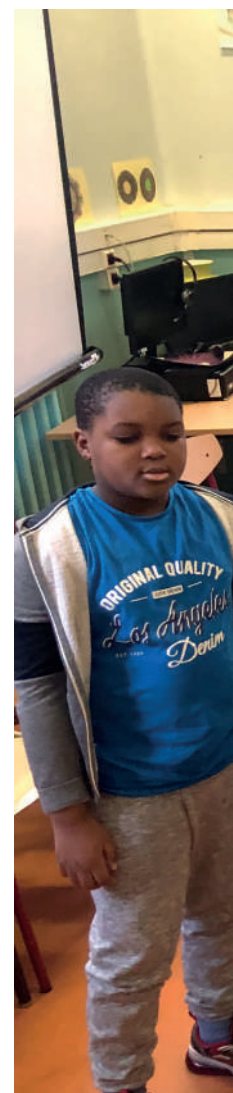
Octobre 2020 : Adrien Taquet, Secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles, découvre notre protocole de prévention, aux côtés de Laura Morin, Directrice nationale de L'Enfant Bleu.

Photo, en bas à gauche

Anne-Laure Sanna, psychologue, et Mali, bénévole à l'association, animent la 2^{ème} séance de prévention dans la classe.

Photo, à droite

Les élèves de CE2 de l'école Cherbourg à Paris, accompagnés de leur professeure, du Directeur d'établissement, des membres de l'association présents et du Secrétaire d'État.



LA PRÉVENTION DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

en maternelles, élémentaires et collèges

Les adultes que nous recevons nous témoignent de leur regret de ne pas avoir parlé de leur vécu lorsqu'ils étaient enfants.

Ceci renforce notre conviction de l'importance de poursuivre ces actions de prévention auprès du plus grand nombre d'élèves. Ces actions nous permettent également de sensibiliser les équipes scolaires mais aussi les parents.

Nos interventions sont financées par l'association. Ainsi, elles sont gratuites pour les établissements scolaires.



De manière systématique, lorsque nous intervenons en école maternelle et en école élémentaire, **notre psychologue rencontre tout d'abord les équipes scolaires** de chaque établissement afin de présenter et de préparer la mise en place du projet.

Par la suite, **une réunion d'information à l'intention des parents** est proposée afin de leur présenter nos actions et de s'adresser à eux en tant que parents protecteurs, qu'ils sachent quoi faire s'ils ont connaissance d'une situation de maltraitance. C'est également pour eux l'occasion de discuter des difficultés que l'on peut rencontrer en tant que parent.

Enfin, **le psychologue et un animateur de prévention de l'association se rendent dans les classes**, en présence de l'enseignant, pour proposer des activités adaptées à l'âge de développement des élèves.

Pour chaque classe, il s'agit de trois interventions d'une heure, à une semaine d'intervalle.

A la fin de l'année scolaire, il est proposé aux équipes scolaires de **faire un bilan**, nous permettant d'adapter notre protocole grâce à leurs retours, d'envisager la poursuite ou non de ces actions sur l'année suivante et de **leur remettre une mallette de livres accompagnée de fiches de lecture, dans l'optique de poursuivre ces échanges avec les élèves.**

En collège, les interventions se mettent en place de la même façon, à raison de deux interventions d'une heure et demie à deux semaines d'intervalle. Celles-ci sont également assurées par une **juriste** car les élèves ont des questions relatives au droit.

Concernant la mise en place de ces préventions, **les écoles peuvent nous solliciter** directement. Nous pouvons également les contacter pour leur présenter notre projet. Nous avons également été contactés par des **associations de parents d'élèves** et nous recevons de plus en plus de demandes de la part des établissements scolaires.

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION



13 161 abonnés

+18% de publications

110 en 2020
93 en 2019

+287% d'utilisateurs atteints

360 675 en 2020
93 185 en 2019

+119% d'interactions

73 270 en 2020
33 383 en 2019

+16% d'abonnés

13161 en 2020
11296 en 2019



1 203 abonnés

+179% de publications

120 en 2020
43 en 2019

+503% d'impressions

718 500 en 2020
119 035 en 2019

+66% d'abonnés

1203 en 2020
724 en 2019

10 179 visites du profil

1 806 mentions



751 abonnés

15 publications



2 851 abonnés

+60% de publications

40 en 2020
25 en 2019

www.enfantbleu.org

+107% d'utilisateurs

166 664 en 2020
80 253 en 2019

+101% de pages vues

464 739 en 2020
231 392 en 2019

À noter : le site internet a reçu +407% d'utilisateurs qu'à son habitude le 20 mars 2020

Cela correspond au début du 1^{er} confinement, lorsque l'association a mis en place une campagne de sensibilisation nationale sur ses réseaux et via les médias.

195 apparitions dans les médias



RAPPORT FINANCIER

Depuis plus de 30 ans L'Enfant Bleu accueille et **protège les enfants victimes** de toutes les formes de maltraitance et les adultes qui l'ont été durant leur enfance. Elle mène également des séances de **prévention** dans les établissements scolaires et œuvre à l'**amélioration du système de la protection de l'enfance**.

Autant de missions dont le public peut bénéficier **entièrement gratuitement**.

Ainsi, afin de **garantir à chaque victime un accompagnement personnalisé et pluridisciplinaire**, l'association travaille chaque année à collecter des ressources financières essentielles.

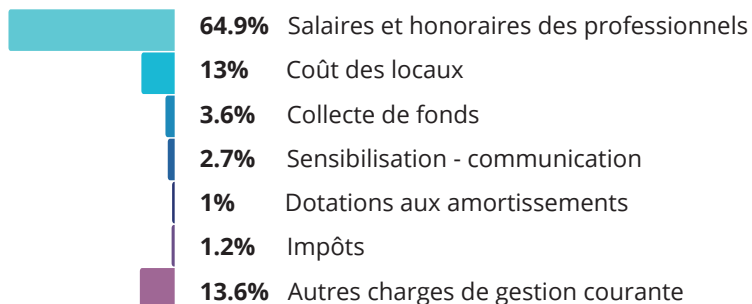
Charges d'exploitation
618 823 €

+28.7% par rapport à 2019, alors même que nous avons dû répondre à **trois fois plus de sollicitations qu'en 2019**.

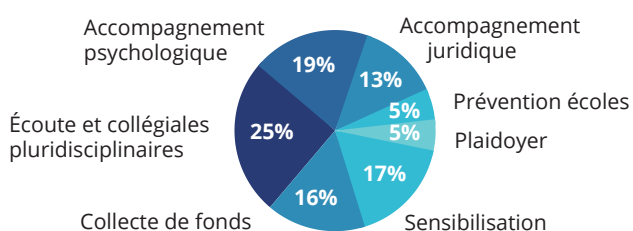
Les dépenses de **salaires, vacations et intérim** sont en conséquence plus élevées. De même que notre **déménagement** a impacté nos charges d'exploitation et la part de nos **frais de gestion courante**.

L'association **L'Enfant Bleu** emploie la **quasi-totalité des fonds perçus directement dans son activité propre auprès des bénéficiaires**. L'accompagnement des victimes s'effectuant **toute l'année et nécessitant un personnel hautement qualifié et engagé** au sein de l'association sur le long terme, les **salaires et honoraires des professionnels** restent le **poste prépondérant dans nos dépenses**.

Répartition des dépenses :



Répartition des dépenses par programme :



2020 : UNE ANNÉE DE DÉFIS

Multiplés **confinements, mesures sanitaires exceptionnelles** et **livres-révélation** ont marqué cette année particulière. Autant de défis auxquels l'association a dû répondre et qui ont, de fait, impacté nos finances.

Epidémie de la Covid-19 : mettre en place un dispositif efficace pour répondre aux nombreuses demandes de victimes.

Les mesures de confinement prises pour enrayer la propagation du Covid-19 ont généré une **hausse des cas de maltraitances infantiles** (voir article page 8).

Afin de **maintenir l'accompagnement des victimes** et de **prêter main-forte au 119**, numéro national de l'enfance en danger nous avons dû **renforcer notre équipe** :

- **16 écoutants**-référents mobilisés
- **1 standardiste** supplémentaire en CDD
- **1 juriste** supplémentaire en CDD
- Renfort de vacataires **psychologues**
- Mise à disposition gracieuse de **matériel téléphonique** par notre mécène **Everlink**.

Une hausse des besoins à laquelle nous avons pu répondre grâce à la **mobilisation généreuse de nos donateurs et de plusieurs mécènes, fondations et fonds de dotation** dans le cadre de notre **fonds de soutien exceptionnel** lancé dès le mois d'avril 2020.

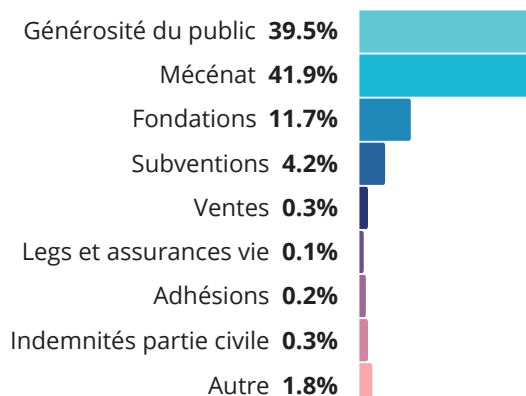
Poursuivre le nécessaire développement de l'association entrepris en 2019

• **Déménagement** de l'association fondatrice dans de **nouveaux locaux plus adaptés** à notre activité : plus spacieux, facilement accessibles, plus lumineux et fonctionnels

- Recrutement d'une **psychologue supplémentaire** pour nos interventions de **prévention dans les écoles**.

Produits d'exploitation

736 833 €



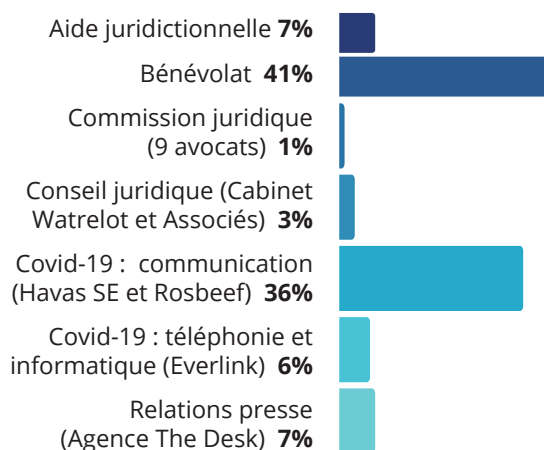
Le **public** et les **entreprises** se sont particulièrement **mobilisés à nos côtés : +39.5% de dons des particuliers et +41,9% collectés auprès de nos mécènes**. Ceci alors même que nous n'avons perçu pratiquement aucune ressource au titre des legs, donations et assurances-vie qui représentaient pourtant en moyenne 47 % de notre budget sur les 4 dernières années.

Ce résultat positif va nous permettre de **poursuivre le développement de l'association** et de **répondre aux sollicitations croissantes des victimes** :

- Développement de l'équipe avec notamment la création d'un second poste de **juriste** au siège
- Développement d'un **programme de soutien et d'accompagnement à la parentalité**
- Création de **nouveaux groupes de parole**
- Ouverture d'une **antenne en Isère**
- Réouverture de l'antenne des **Hauts-de-France**

Contributions volontaires

230 436 €



EXTRAIT DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2020

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'ENFANT BLEU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Elles n'appellent pas de notre part de commentaire particulier. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Fait à Issy-les-Moulineaux, le 24 juin 2021

Franck Pasquinelli - Commissaire aux comptes - CRIFA

NOUVEAU CLUB ENTREPRISE



S'engager durablement contre les violences faites aux enfants !

“

En créant ce club, nous avons souhaité mettre en avant les entreprises qui nous accompagnent et créer un vrai lien entre elles et les équipes de l'association.

Après avoir reçu un kit de communication dédié, nous les convions donc chaque année à un évènement commun, afin de discuter ensemble des projets de l'association.

Il est également important pour nous de pouvoir mettre en relation ces différentes sociétés entre elles, puisque unies par le même combat !



Laura Morin

Directrice Nationale



Aidez les enfants
et déduisez de vos impôts
60% de vos dons



Soyez visible
comme partenaire sur le
site de L'Enfant Bleu



Intégrez un réseau
d'entreprises généreuses
et engagées



Valorisez votre image
en apposant le label sur tous vos
outils de communication

Partenaire Engagé : à partir de 200€ par mois, soit 80€ après réduction fiscale de 60%.

Grand Mécène : à partir de 850€ par mois, soit 340€ après réduction fiscale de 60%.

Aidez-nous à les protéger !

En apposant le Label Partenaire Engagé sur votre site, vous participez activement à la protection des enfants au quotidien et dans la durée.

Votre soutien nous permet d'agir sur le terrain auprès des enfants mais aussi des adultes victimes de maltraitances dans l'enfance.

Chaque euro collecté est un pas de plus vers leur reconstruction.

Votre contact privilégié :

Pauline Grison
01 56 56 62 62

Chaque partenaire engagé pourra, chaque année :

- bénéficier d'une réduction fiscale de 60%
- être visible sur notre site internet
- recevoir notre kit de communication
- utiliser le macaron label « partenaire engagé »
- recevoir notre rapport d'activité
- recevoir nos newsletters
- être convié à tous les événements annuels réunissant les membres du club

Les membres du Club Grands Mécènes pourront aussi :

- affecter leurs dons à des actions précises
- utiliser le macaron label « Grand Mécène »
- recevoir un intervenant dans leur entreprise

NOS

PARTENAIRES





REMERCIEMENTS

Un grand merci à tous nos soutiens, grâce à qui nous œuvrons chaque jour pour les victimes !

Les actions que nous menons pour aider les victimes de maltraitance dans l'enfance ne pourraient être accomplies sans les nombreux particuliers, entreprises, et fondations qui nous soutiennent.

Merci à vous particuliers, pour vos dons bien sûr, mais aussi pour votre fidélité, vos messages de soutien et pour les riches échanges que nous avons sur le web.

Merci aux entreprises et à leurs généreux collaborateurs, mobilisés et fidèles à notre association.

Merci à nos formidables parrains et marraines pour leur soutien indéfectible et leur bonne humeur.

Merci à nos attachées de presse pour leur dynamisme et leur accompagnement sans faille.

Enfin, **un grand merci aux membres de l'association** qui ont permis la création de ce rapport d'activité.

Rapport entièrement réalisé en interne

Écriture

Isabelle Debré, Présidente
Michel Martzloff, Secrétaire général
Laura Morin, Directrice nationale
Florence Tamerlo, Juriste
Camille Gaillard, Psychologue

Mise en page

Pauline Grison, Chargée de communication



L'Enfant Bleu
enfance maltraitée

L'Enfant Bleu - Enfance Maltraitée

Association d'intérêt général à caractère social
18 rue Hoche, 92130 Issy-les-Moulineaux
renseignements@enfantbleu.org
01 56 56 62 62



www.enfantbleu.org